

La Banque Nationale divulgue ses résultats du deuxième trimestre de 2014 et hausse son dividende trimestriel de 4 % à 48 cents par action

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2014 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 27 mai 2014 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 362 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2014, par rapport à 417 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2013. Le résultat dilué par action atteint 1,01 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2014, par rapport à 1,20 \$ au trimestre correspondant de 2013, notamment en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés d'un montant net de 102 M\$ enregistré au deuxième trimestre de 2013.

En excluant les éléments particuliers décrits à la page 4, le résultat net de 375 M\$ au deuxième trimestre de 2014 est en hausse de 7 % par rapport à 352 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action de 1,05 \$ au deuxième trimestre de 2014 augmente de 5 % par rapport à 1,00 \$ au trimestre correspondant de 2013.

Le résultat net de la Banque pour le premier semestre de l'exercice financier 2014 se chiffre à 767 M\$, par rapport à 790 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action atteint 2,16 \$ pour les six premiers mois de 2014, contre 2,25 \$ pour la période correspondante de 2013. En excluant les éléments particuliers décrits à la page 4, le résultat net du premier semestre de 2014 de 759 M\$, en hausse de 9 %, se compare à 696 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action aurait été de 2,14 \$ pour les six premiers mois de 2014, en croissance de 9 % par rapport à 1,97 \$ pour les six premiers mois de 2013.

« La Banque Nationale a connu un autre trimestre solide marqué par l'excellent rendement des secteurs de Gestion de patrimoine et des Particuliers et Entreprises, a déclaré Louis Vachon, président et chef de la direction. Grâce à la qualité de nos résultats et à nos efforts continus relativement à l'initiative *un client, une banque*, nous sommes fiers d'augmenter le dividende trimestriel de 4 %. »

Faits saillants :

- Résultat net de 362 M\$ au deuxième trimestre de 2014, par rapport à 417 M\$ au trimestre correspondant de 2013, notamment en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés d'un montant net de 102 M\$ en 2013;
- Résultat dilué par action de 1,01 \$ au deuxième trimestre de 2014, par rapport à 1,20 \$ au trimestre correspondant de 2013;
- Rendement des capitaux propres de 17,4 %;
- Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 8,7 % au 30 avril 2014, stable par rapport à 8,7 % au 31 octobre 2013.

Faits saillants excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ :

- Résultat net de 375 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en croissance de 7 % par rapport à 352 M\$ pour la même période en 2013;
- Résultat dilué par action de 1,05 \$ au deuxième trimestre de 2014, contre 1,00 \$ au trimestre correspondant de 2013, une augmentation de 5 %;
- Rendement des capitaux propres de 18,1 %.

Indicateurs financiers

	Résultats T2 2014	Résultats excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	Résultats 1 ^{er} semestre 2014	Résultats excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾
Croissance du résultat dilué par action	(16) %	5 %	(4) %	9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,4 %	18,1 %	18,6 %	18,4 %
Ratio de versement des dividendes	42 %	43 %	42 %	43 %
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III	8,7 %		8,7 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 162 M\$, par rapport à 153 M\$ au deuxième trimestre de 2013, une augmentation de 6 %.
- Les revenus atteignent 649 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en hausse de 19 M\$ ou 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2013.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 7 % depuis un an, les plus fortes hausses provenant des prêts à la consommation et du crédit hypothécaire, et une croissance du crédit aux entreprises de 5 % depuis un an.
- La marge bénéficiaire atteint 2,24 % au deuxième trimestre de 2014 contre 2,25 % au trimestre précédent et 2,31 % au deuxième trimestre de 2013.
- La contribution avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts augmente de 12 M\$ ou 5 %.
- Le ratio d'efficacité de 57,9 % s'améliore comparativement à 58,6 % au deuxième trimestre de 2013.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 68 M\$ au deuxième trimestre de 2014 par rapport à 49 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013, une croissance de 39 %.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 77 M\$, en hausse de 22 M\$ ou 40 %.
- Revenu total de 330 M\$ pour le deuxième trimestre de 2014, contre 288 M\$ au trimestre correspondant de 2013, en hausse de 42 M\$ ou 15 %, notamment en raison de la croissance de tous les types de revenus et de l'acquisition de TD Waterhouse.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 237 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en hausse de 7 %.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 68,4 % s'améliore comparativement à 73,8 % au deuxième trimestre de 2013.

Marchés financiers

- Résultat net de 128 M\$ contre 141 M\$ au trimestre correspondant de 2013, une diminution de 9 %.
- Les revenus de 337 M\$ diminuent de 26 M\$ ou 7 % principalement en raison de la baisse des revenus liés aux activités de négociation, notamment pour les titres à revenus fixes ainsi que les marchandises et les devises.
- Les frais autres que d'intérêts ont diminué de 7 M\$ pour atteindre 162 M\$ au deuxième trimestre de 2014, notamment en raison de la baisse de la rémunération variable résultant de la diminution des revenus.
- Le ratio d'efficacité de 48,1 % se compare à 46,6 % au deuxième trimestre de 2013.

Autres

- Résultat net de 4 M\$ au deuxième trimestre de 2014 contre un résultat net de 74 M\$ au trimestre correspondant de 2013. La baisse du résultat net s'explique principalement par les éléments suivants enregistrés au cours du deuxième trimestre de 2013 : l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés d'un montant de 102 M\$ atténuée par des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 29 M\$, déduction faite des impôts.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 8,7 % au 30 avril 2014, stable par rapport à 8,7 % au 31 octobre 2013, en raison des fonds propres autogénérés compensés par l'acquisition du secteur de Gestion de patrimoine et l'entrée en vigueur de l'ajustement de l'évaluation de crédit.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 27 mai 2014

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2014 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les données relatives à l'exercice terminé le 31 octobre 2013 ont été ajustées afin de refléter les modifications de normes comptables et l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires. Un supplément d'information financière publié le 31 janvier 2014, intitulé « Informations financières complémentaires – Ajustées suite aux modifications de normes comptables et au fractionnement d'actions ordinaires » est disponible à l'adresse bnc.ca. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes afférentes pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2014, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2013. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	14
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	14
Analyse financière	6	Modifications de méthodes comptables	14
Résultats consolidés	6	Communication de l'information financière	16
Résultats sectoriels	8	Informations financières supplémentaires	17
Bilan consolidé	11	Divulgateion d'information sur les risques	18
Acquisition	13	Gestion du capital	19
Arrangements hors bilan	13	Gestion des risques	23
		Données financières supplémentaires	36

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Principales tendances économiques » et « Perspectives pour la Banque Nationale » du Rapport annuel 2013, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2014 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2014 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 60 du Rapport annuel 2013, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris le nouveau régime de déclaration imposé aux termes des articles 1471 à 1474 du *Internal Revenue Code* de 1986 des États-Unis (FATCA)); les modifications aux Lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans les sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2013. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met également le lecteur en garde contre une confiance indue dans ces déclarations prospectives.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada, pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Excluant les éléments particuliers						
Particuliers et Entreprises	162	153	6	330	316	4
Gestion de patrimoine	77	55	40	153	108	42
Marchés financiers	128	141	(9)	272	254	7
Autres	8	3		4	18	
Résultat net excluant les éléments particuliers	375	352	7	759	696	9
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	(3)	100		27	109	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	(10)	(6)		(19)	(12)	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁴⁾	–	(29)		–	(29)	
Élément relatif aux avantages du personnel ⁽⁵⁾	–	–		–	26	
Résultat net	362	417	(13)	767	790	(3)
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽⁶⁾	1,05 \$	1,00 \$	5	2,14 \$	1,97 \$	9
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	(0,01)	0,31		0,08	0,34	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	(0,03)	(0,02)		(0,06)	(0,05)	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁴⁾	–	(0,09)		–	(0,09)	
Élément relatif aux avantages du personnel ⁽⁵⁾	–	–		–	0,08	
Résultat dilué par action ⁽⁶⁾	1,01 \$	1,20 \$	(16)	2,16 \$	2,25 \$	(4)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires						
Incluant les éléments particuliers	17,4 %	23,4 %		18,6 %	22,1 %	
Excluant les éléments particuliers	18,1 %	19,6 %		18,4 %	19,3 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, un coût de financement de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2013 : 2 M\$, 2 M\$ déduction faite des impôts). De plus, au cours du trimestre terminé le 30 avril 2013, des revenus de 139 M\$ (102 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2014, un coût de financement de 9 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2013 : 2 M\$, 2 M\$ déduction faite des impôts) et des revenus de 45 M\$ (33 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets (2013 : 151 M\$, 111 M\$ déduction faite des impôts).

(3) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, des charges de 13 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2013 : 9 M\$, 6 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et de charges d'intégration de TD Waterhouse; elles comprennent également la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera ainsi que la quote-part de la Banque des charges d'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans TMX. Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, ces charges sont de 24 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) et pour le semestre correspondant de 2013, elles se chiffrent à 17 M\$ (12 M\$ déduction faite des impôts).

(4) Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2013, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 39 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques.

(5) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2013, une diminution des coûts relatifs aux services passés de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée par la Banque suite aux modifications de normes comptables, afin de refléter les changements aux dispositions de ses régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite.

(6) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	1 276 \$	1 383 \$	(8)	2 640 \$	2 615 \$	1
Résultat net	362	417	(13)	767	790	(3)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	345	402	(14)	734	758	(3)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,4 %	23,4 %		18,6 %	22,1 %	
Résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)						
de base	1,02 \$	1,21 \$	(16)	2,19 \$	2,27 \$	(4)
dilué	1,01	1,20	(16)	2,16	2,25	(4)
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽³⁾						
Résultats d'exploitation						
Revenu total	1 283 \$	1 248 \$	3	2 609 \$	2 470 \$	6
Résultat net	375	352	7	759	696	9
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	358	337	6	726	664	9
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,1 %	19,6 %		18,4 %	19,3 %	
Résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)						
de base	1,06 \$	1,01 \$	5	2,16 \$	1,99 \$	9
dilué	1,05	1,00	5	2,14	1,97	9
Par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)						
Dividendes déclarés	0,46 \$	0,41 \$		0,92 \$	0,82 \$	
Valeur comptable				24,43	21,57	
Cours de l'action						
haut	45,73	39,76		46,86	40,02	
bas	41,60	36,18		41,60	36,18	
clôture	45,49	38,08		45,49	38,08	

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾	Variation %
Situation financière			
Actif total	194 289 \$	188 219 \$	3
Prêts et acceptations	101 555	97 338	4
Dépôts	110 794	102 111	9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8 005	7 487	7
Ratios des fonds propres selon Bâle III ⁽⁴⁾			
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	8,7 %	
catégorie 1	11,6 %	11,4 %	
total	14,6 %	15,0 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(175)	(183)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,2) %	(0,2) %	
Actifs sous administration et sous gestion	327 125	258 010	27
Épargne totale des particuliers	168 329	157 515	7
Couverture d'intérêts	13,03	11,18	
Couverture de l'actif	4,79	3,76	
Autres renseignements			
Nombre d'employés	19 831	19 691	1
Nombre de succursales au Canada	451	453	-
Nombre de guichets automatiques	935	937	-

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(4) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Résultats financiers

La Banque Nationale déclare un résultat net de 362 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2014, par rapport à 417 M\$ au cours du deuxième trimestre de 2013. Le résultat dilué par action atteint 1,01 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2014, par rapport à 1,20 \$ au trimestre correspondant de 2013. La diminution est principalement attribuable à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés enregistrée au cours du deuxième trimestre de 2013.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de 375 M\$ au deuxième trimestre de 2014 est en hausse de 7 % par rapport à 352 M\$ au deuxième trimestre de 2013 et le résultat dilué par action de 1,05 \$ au deuxième trimestre de 2014 augmente de 5 % par rapport à 1,00 \$ au trimestre correspondant de 2013. Les éléments particuliers enregistrés au cours du deuxième trimestre de 2014, déduction faite des impôts, comprennent le coût de financement de 3 M\$ lié à la détention des billets restructurés et des éléments liés aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour un montant de 8 M\$, ainsi que la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera de 1 M\$ et des charges relatives à la participation de la Banque dans TMX pour 1 M\$. Le résultat net du deuxième trimestre de 2013 comprenait les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : des revenus de 102 M\$ suite à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 2 M\$ lié à la détention de ces billets, des charges de 4 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera de 1 M\$ et des charges relatives à la participation de la Banque dans TMX pour 1 M\$, ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 29 M\$ relativement à des développements technologiques.

Le résultat net de la Banque pour les six premiers mois de l'exercice financier 2014 se chiffre à 767 M\$, par rapport à 790 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action atteint 2,16 \$ pour les six premiers mois de 2014, comparativement à 2,25 \$ pour la période correspondante de 2013. En excluant les éléments particuliers, le résultat net des six premiers mois de 2014 de 759 M\$ se compare à 696 M\$ pour la période correspondante de 2013, en hausse de 9 %. Le résultat dilué par action aurait été de 2,14 \$ pour les six premiers mois de 2014, en croissance de 9 % par rapport à 1,97 \$ pour la période correspondante de 2013. Les éléments particuliers enregistrés au cours des six premiers mois de l'exercice 2014, déduction faite des impôts, comprennent des revenus de 33 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 6 M\$ lié à la détention de ces billets et des charges de 19 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine. Le résultat net des six premiers mois de l'exercice 2013 comprenait les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : des revenus de 111 M\$ suite à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 2 M\$ lié à la détention de ces billets, des charges de 12 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 29 M\$, ainsi qu'une diminution des coûts relatifs aux services passés de 26 M\$ enregistrée par la Banque suite aux modifications de normes comptables, afin de refléter les changements aux dispositions de ses régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 18,6 % pour les six premiers mois de 2014, alors qu'il atteignait 22,1 % pour la période correspondante de 2013.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 276 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en baisse de 107 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2013, notamment en raison de l'appréciation de 139 M\$ des billets restructurés constatée au deuxième trimestre de 2013. Excluant les éléments liés à la détention des billets restructurés, le revenu total est en hausse de 3 %. La croissance du revenu net d'intérêts est attribuable à l'augmentation des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'au revenu net d'intérêts de la gestion de patrimoine. De plus, la croissance des activités du secteur de Gestion de patrimoine et l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (TD Waterhouse), conclue au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014, ont contribué à la hausse du revenu total, notamment des commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils, des revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires. La diminution des revenus de négociation est attribuable à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés enregistrée au deuxième trimestre de 2013.

Le revenu total s'élève à 2 640 M\$ pour les six premiers mois de 2014, contre 2 615 M\$ pour la même période en 2013, une hausse de 1 %. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de 4 % du revenu net d'intérêts. Excluant les éléments particuliers, les revenus autres que d'intérêts augmentent de 85 M\$, principalement en raison de la hausse des revenus liés aux activités du secteur de Gestion de patrimoine et aux revenus provenant de la cession de placements. Cette augmentation est atténuée par la baisse des revenus de crédit, des revenus d'assurances et des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente.

Dotations aux pertes sur créances

Pour le deuxième trimestre de 2014, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 51 M\$, soit une baisse de 2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2013. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des dotations aux pertes sur créances pour les prêts commerciaux compensée par une légère hausse des dotations pour les prêts aux particuliers.

Pour les six premiers mois de l'exercice 2014, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 102 M\$, en hausse de 17 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Cette variation est attribuable aux récupérations de pertes sur les prêts aux grandes sociétés enregistrées au cours du premier trimestre de 2013 ainsi que par la hausse des dotations aux pertes sur créances des prêts aux particuliers.

Au 30 avril 2014, les prêts douteux bruts sont de 417 M\$, en hausse de 22 M\$ depuis le 31 octobre 2013. Cette augmentation provient des prêts aux particuliers et des prêts commerciaux. Les prêts douteux représentent 6,6 % du capital tangible ajusté des provisions au 30 avril 2014, par rapport à 6,5 % au 31 octobre 2013. Au 30 avril 2014, les provisions pour pertes sur créances excèdent les prêts douteux bruts de 175 M\$, comparativement à 183 M\$ au 31 octobre 2013.

Frais autres que d'intérêts

Au deuxième trimestre de 2014, les frais autres que d'intérêts sont en baisse de 35 M\$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2013, pour s'établir à 799 M\$. En excluant les éléments particuliers, dont les pertes de valeur d'immobilisations incorporelles et les éléments relatifs aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, les frais autres que d'intérêts sont relativement stables à 789 M\$. La hausse de la rémunération et des avantages du personnel, due à la croissance des activités des secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine, a été compensée par la diminution de la rémunération variable du secteur des Marchés financiers.

Pour les six premiers mois de 2014, les frais autres que d'intérêts augmentent de 44 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013, soit une hausse de 3 %. En excluant les éléments particuliers enregistrés au cours des six premiers mois de 2014 et 2013, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 42 M\$ ou 3 %. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités qui a entraîné une augmentation de la rémunération variable, par l'acquisition de TD Waterhouse conclue au cours du premier trimestre de 2014, ainsi que par les investissements en technologie et la promotion des services bancaires.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le deuxième trimestre de 2014 totalise 64 M\$ comparativement à 79 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013. Le taux effectif d'imposition du deuxième trimestre de 2014 s'établit à 15 %, par rapport à 16 % au trimestre correspondant de 2013.

Pour les six premiers mois de 2014 et de 2013, le taux effectif d'imposition se chiffre à 17 % et 18 % respectivement.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation et les autres activités opérationnelles sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	411	394	4	830	798	4
Revenus autres que d'intérêts	238	236	1	477	471	1
Revenu total	649	630	3	1 307	1 269	3
Frais autres que d'intérêts	376	369	2	754	741	2
Contribution	273	261	5	553	528	5
Dotations aux pertes sur créances	51	52	(2)	101	96	5
Résultat avant charge d'impôts	222	209	6	452	432	5
Charge d'impôts	60	56	7	122	116	5
Résultat net	162	153	6	330	316	4
Marge bénéficiaire	2,24 %	2,31 %		2,25 %	2,31 %	
Actif moyen portant intérêt	75 149	70 025	7	74 478	69 498	7
Actif moyen	80 750	76 111	6	80 114	75 398	6
Dépôts moyens	42 570	39 386	8	42 465	39 348	8
Prêts et acceptations moyens	80 311	75 793	6	79 734	75 045	6
Prêts douteux nets	189	138	37	189	138	37
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %		0,2 %	0,2 %	
Ratio d'efficacité	57,9 %	58,6 %		57,7 %	58,4 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises de 162 M\$ est en hausse de 6 % par rapport à 153 M\$ au deuxième trimestre de 2013. Le revenu total du secteur a progressé de 19 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 17 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 2 M\$ au deuxième trimestre de 2014. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge bénéficiaire qui atteint 2,24 % au deuxième trimestre de 2014, par rapport à 2,31 % au même trimestre en 2013, principalement en raison d'une diminution des marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 15 M\$ surtout en raison de l'augmentation du volume des prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires, partiellement contrebalancée par un rétrécissement des marges bénéficiaires sur les dépôts. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 4 M\$, principalement en raison de la croissance du volume des prêts et dépôts. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution des revenus de crédit, notamment sur les acceptations bancaires ainsi que par le ralentissement des opérations de change.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises au deuxième trimestre de 2014 sont en hausse de 7 M\$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2013, principalement en raison de la rémunération du personnel. Le ratio d'efficacité à 57,9 % pour le deuxième trimestre de 2014 s'améliore de 0,7 % par rapport au trimestre correspondant de 2013.

Les dotations aux pertes sur créances du secteur de 51 M\$ sont relativement stables par rapport au trimestre correspondant de 2013, la baisse des dotations aux pertes sur créances pour les prêts commerciaux ayant été compensée par une légère hausse des dotations pour les prêts aux particuliers.

Pour les six premiers mois de 2014, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 330 M\$, soit une hausse de 14 M\$ ou 4 % par rapport au résultat net de 316 M\$ réalisé pour la même période en 2013. Le revenu total du secteur a progressé de 3 %. Le revenu total des Services aux particuliers a progressé principalement en raison de l'augmentation du volume des prêts hypothécaires. L'augmentation du revenu total des Services aux entreprises de 1 % provient en partie de la croissance des volumes de prêts et dépôts. La contribution du secteur augmente de 25 M\$ ou 5 %. Les dotations aux pertes sur créances du secteur des Particuliers et Entreprises sont en hausse de 5 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Le ratio d'efficacité s'améliore de 0,7 % par rapport à la période correspondante de 2013, pour s'établir à 57,7 % pour les six premiers mois de 2014.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾						
Revenu net d'intérêts	79	66	20	156	134	16
Revenus tirés des services tarifés	160	138	16	315	271	16
Revenus tirés des transactions et autres revenus	93	86	8	186	163	14
Revenu total	332	290	14	657	568	16
Frais autres que d'intérêts	227	214	6	449	419	7
Contribution	105	76	38	208	149	40
Dotations aux pertes sur créances	–	–	–	1	1	–
Résultat avant charge d'impôts	105	76	38	207	148	40
Charge d'impôts	28	21	33	54	40	35
Résultat net excluant les éléments particuliers	77	55	40	153	108	42
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(9)	(6)	–	(17)	(11)	–
Résultat net	68	49	39	136	97	40
Actif moyen	10 529	9 054	16	10 555	9 045	17
Dépôts moyens	24 270	21 721	12	24 353	21 081	16
Prêts et acceptations moyens	8 243	7 835	5	8 178	7 819	5
Prêts douteux nets	2	2	–	2	2	–
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	– %	–	– %	– %	–
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	68,4 %	73,8 %	–	68,3 %	73,8 %	–

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, s'établit à 77 M\$ au deuxième trimestre de 2014, par rapport à 55 M\$ au trimestre correspondant de 2013, en hausse de 40 %. Cette forte croissance est principalement attribuable à la synergie favorable créée par les transactions récentes du secteur et à la croissance des actifs sous administration et sous gestion. Le revenu total du secteur, excluant les éléments particuliers, est en hausse de 14 % en raison de la croissance de tous les types de revenus ainsi que par l'acquisition de TD Waterhouse conclue au cours du premier trimestre de 2014.

Excluant les éléments particuliers, tous liés aux acquisitions des dernières années, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 227 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en hausse de 6 % par rapport à 214 M\$ au trimestre correspondant de 2013. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse de la rémunération variable en raison de la croissance du volume d'activités du secteur ainsi que l'acquisition de TD Waterhouse.

Excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine pour les six premiers mois de l'exercice 2014 atteint 153 M\$ en hausse de 45 M\$ comparativement à la même période en 2013, soit une progression de 42 %. Le revenu total du secteur s'établit à 657 M\$, par rapport à 568 M\$ au premier semestre de 2013 et les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 449 M\$ en comparaison de 419 M\$ pour les six premiers mois de l'exercice 2013. Les raisons des variations des revenus et des frais autres que d'intérêts sont les mêmes qu'au deuxième trimestre.

Marchés financiers

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril			Semestre terminé le 30 avril		
	2014	2013 ⁽²⁾	Variation %	2014	2013 ⁽²⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenus liés aux activités de négociation						
Titres de participation	75	73	3	163	123	33
Titres à revenus fixes	54	67	(19)	104	126	(17)
Marchandises et devises	13	24	(46)	38	42	(10)
	142	164	(13)	305	291	5
Commissions des marchés financiers	66	69	(4)	127	129	(2)
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	2	1		13	5	
Services bancaires	61	64	(5)	119	118	1
Autres	66	65	2	138	123	12
Revenu total	337	363	(7)	702	666	5
Frais autres que d'intérêts	162	169	(4)	330	330	–
Contribution	175	194	(10)	372	336	11
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	–	1		–	(12)	
Résultat avant charge d'impôts	175	193	(9)	372	348	7
Charge d'impôts	47	52	(10)	100	94	6
Résultat net	128	141	(9)	272	254	7
Participations ne donnant pas le contrôle	3	2	50	5	5	–
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	125	139	(10)	267	249	7
Actif moyen	82 054	86 953	(6)	83 839	84 753	(1)
Dépôts moyens	10 490	6 251	68	10 075	5 851	72
Prêts et acceptations moyens (Grandes sociétés seulement)	8 189	7 042	16	7 915	6 872	15
Prêts douteux nets	–	6		–	6	
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	0,1 %		– %	0,1 %	
Ratio d'efficience	48,1 %	46,6 %		47,0 %	49,5 %	

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour de plus amples renseignements.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 128 M\$ au deuxième trimestre de 2014, en baisse de 13 M\$ par rapport à 141 M\$ au trimestre correspondant de 2013. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 337 M\$, contre 363 M\$ au deuxième trimestre de 2013, diminution principalement attribuable à une contribution moindre des revenus liés aux activités de négociation provenant des titres à revenus fixes et des marchandises et devises. Les commissions des marchés financiers et les services bancaires sont légèrement en baisse par rapport au trimestre correspondant de 2013.

Les frais autres que d'intérêts du deuxième trimestre de 2014 de 162 M\$ sont en baisse de 7 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2013, notamment en raison de la diminution de la rémunération variable résultant de la décroissance des revenus. Les dotations aux pertes sur créances sont nulles pour le deuxième trimestre de 2014 alors qu'elles étaient de 1 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013.

Pour les six premiers mois de l'exercice financier de 2014, le résultat net du secteur s'établit à 272 M\$, une hausse de 18 M\$ ou 7 % par rapport à la même période en 2013. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 702 M\$ contre 666 M\$, une hausse de 36 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation des revenus liés aux activités de négociation surtout en raison des activités avec la clientèle portant sur les titres de participation. Par ailleurs, l'augmentation des revenus Autres est principalement attribuable à la cession de placements.

Les frais autres que d'intérêts sont inchangés pour les six premiers mois de l'exercice financier de 2014 par rapport à 2013. Le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances au premier semestre de 2014 alors que des récupérations de pertes sur créances de 12 M\$ avaient été enregistrées pour les six premiers mois de l'exercice de 2013.

Autres

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽³⁾				
Revenu net d'intérêts	(68)	(76)	(118)	(117)
Revenus autres que d'intérêts	33	41	61	84
Revenu total	(35)	(35)	(57)	(33)
Frais autres que d'intérêts	24	36	63	64
Résultat avant charge d'impôts	(59)	(71)	(120)	(97)
Charge d'impôts	(67)	(74)	(124)	(115)
Résultat net excluant les éléments particuliers	8	3	4	18
Éléments particuliers après impôts ⁽³⁾	(4)	71	25	105
Résultat net	4	74	29	123
Participations ne donnant pas le contrôle	14	13	28	27
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(10)	61	1	96
Actif moyen	28 768	21 801	29 421	21 100

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour de plus amples renseignements.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche un résultat net de 4 M\$ au deuxième trimestre de 2014 comparativement à 74 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013. Excluant les éléments particuliers, le résultat net de 8 M\$ au deuxième trimestre de 2014 se compare à un résultat net de 3 M\$ au deuxième trimestre de 2013. La hausse du résultat net s'explique notamment par la réduction des coûts liés à la rémunération variable atténuée par une contribution moindre de la Trésorerie.

Pour les six premiers mois de 2014, le résultat net s'élève à 29 M\$ contre 123 M\$ pour la période correspondante de 2013. Excluant les éléments particuliers, le résultat net de 4 M\$ pour les six premiers mois de l'exercice 2014 se compare à un résultat net de 18 M\$ pour la même période de 2013, en raison de la baisse de la contribution de la Trésorerie.

Bilan consolidé

Actif

Au 30 avril 2014, la Banque a un actif total de 194,3 G\$ comparativement à 188,2 G\$ au 31 octobre 2013, une augmentation de 6,1 G\$ ou 3 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières sont en hausse de 2,0 G\$. Les valeurs mobilières ont augmenté de 0,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2013 en raison des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 2,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2013.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 30 avril 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 709 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 356 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 353 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours du premier semestre de 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et à des dispositions. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, la Banque a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 137 M\$. La Banque a reçu en retour des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 30 avril 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 214 M\$, et 199 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et des actifs inadmissibles, la Banque a utilisé les mêmes méthodologies qu'au 31 octobre 2013 et a ajusté son hypothèse sur la liquidité des billets VAC I afin de refléter les conditions de marché. Pour plus de détails, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, des revenus d'un montant négligeable (139 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2013) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés et ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés se chiffre à 45 M\$ (151 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2013). La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans les fourchettes de la juste valeur estimative au 30 avril 2014. Les cotes de crédit des billets restructurés des conduits VAC demeurent inchangées par rapport au 31 octobre 2013.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 844 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (886 M\$ au 31 octobre 2013). Au 30 avril 2014 et au 31 octobre 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations au 30 avril 2014 sont en hausse par rapport au 31 octobre 2013, en raison de la croissance de l'ensemble des activités de crédit. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013	Au 30 avril 2013
Prêts et acceptations			
À la consommation	27 120	26 064	25 245
Hypothécaires résidentiels	37 664	36 573	34 798
Créances sur cartes de crédit	1 946	1 925	1 897
Entreprises et administrations publiques	35 417	33 354	32 836
	102 147	97 916	94 776

Au 30 avril 2014, les prêts et acceptations se chiffrent à 102,1 G\$, une hausse de 4,2 G\$ ou 4 % depuis le 31 octobre 2013. Les prêts à la consommation sont en hausse de 4 %, surtout en raison des marges de crédit hypothécaires et des prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels sont également en hausse de 3 % au 30 avril 2014. Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques ont progressé de 6 % depuis le 31 octobre 2013, croissance principalement attribuable aux activités de financement des grandes sociétés et administrations publiques ainsi qu'aux prêts aux entreprises du secteur de l'énergie. Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 7,3 G\$ ou 8 %. Les prêts à la consommation ainsi que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu des hausses respectives de 7 % et 8 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques ont également contribué à la croissance par une hausse de 8 % depuis un an provenant majoritairement du financement sous forme d'acceptations et de prêts aux grandes sociétés.

Passif

Au 30 avril 2014, la Banque a un passif total de 184,9 G\$ comparativement à 179,3 G\$ au 31 octobre 2013.

Au 30 avril 2014, la Banque a un passif-dépôts total de 110,8 G\$ comparativement à 102,1 G\$ au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 8,7 G\$ ou 9 %. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013	Au 30 avril 2013
Bilan			
Dépôts	45 614	42 652	42 154
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	100 909	94 550	90 765
Fonds communs de placement	17 965	16 633	16 237
Autres	3 841	3 680	3 637
	122 715	114 863	110 639
Total	168 329	157 515	152 793

Les dépôts des particuliers de 45,6 G\$ au 30 avril 2014 sont en hausse de 2,9 G\$ depuis le 31 octobre 2013 surtout en raison des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. L'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, a augmenté de 7 % depuis le début de l'exercice. Cette progression est attribuable à la croissance des activités provenant des acquisitions. Depuis un an, les dépôts des particuliers sont en hausse de 3,4 G\$ et l'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, de 12,1 G\$.

La hausse des dépôts des entreprises et administrations publiques de 2,7 G\$ ou 5 % depuis le 31 octobre 2013 provient en grande partie des émissions d'obligations sécurisées de 2,0 milliards d'euros. Les dépôts des institutions de dépôts de 5,4 G\$ augmentent de 3,0 G\$ depuis le 31 octobre 2013, hausse principalement attribuable aux institutions financières du gouvernement américain. Les autres activités de financement sont en baisse depuis le 31 octobre 2013, essentiellement en raison de la diminution des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 3,9 G\$ atténuée par une hausse de 1,3 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et par l'émission d'actions privilégiées présentées à titre de passif pour un montant net de 341 M\$.

Capitaux propres

Au 30 avril 2014, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 9,4 G\$ comparativement à 9,0 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des résultats non distribués.

Au 23 mai 2014, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 327 472 920 et le nombre d'options en cours est de 16 018 136.

Acquisition

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition s'élève à 260 M\$, sous réserve d'un mécanisme de rajustement du prix fondé sur la conservation des actifs pour une période d'un an. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 14 M\$ au revenu total et 6 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, la contribution au revenu total et au résultat net s'élève à 27 M\$ et 12 M\$, respectivement. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 2 642 M\$ et le résultat net d'environ 768 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2014.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 45 et 46 du Rapport annuel 2013. Pour plus de détails sur les garanties et une description des obligations au titre de certaines ententes d'indemnisation, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014, une nouvelle entité structurée, *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership*, avait été créée. La Banque la consolide puisqu'elle en détient le contrôle. Pour des renseignements supplémentaires concernant les entités structurées et les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, se reporter respectivement aux notes 21 et 7 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites ci-dessous. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées ci-après.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont sensiblement les mêmes que celles décrites aux pages 48 à 51 du Rapport annuel 2013, à l'exception des changements décrits dans la section ci-après intitulée *Modifications de méthodes comptables*. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 3, 4 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés. En ce qui a trait à la consolidation des entités structurées, des informations supplémentaires sont présentées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

Modifications de méthodes comptables

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes :

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de la norme IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de la norme IAS 19 modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2013 sont présentées ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril 2013	Semestre terminé le 30 avril 2013
États consolidés des résultats et du résultat global		
Augmentation de la rubrique <i>Rémunération et avantages du personnel</i>	(19)	(3) ⁽¹⁾
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	5	1
Diminution du <i>Résultat net</i>	(14)	(2)
<i>Augmentation des Autres éléments du résultat global – Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel</i>	13	25
<i>Augmentation (diminution) du Résultat global</i>	(1)	23
Diminution du résultat par action (<i>en dollars</i>)		
de base	(0,04)	(0,01)
dilué	(0,04)	(0,01)

(1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 3 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite de la Banque au premier trimestre de 2013.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, l'exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants :

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de 3 M\$ et 6 M\$ à l'état consolidé des résultats pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2013, respectivement.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

IFRS 11 – *Partenariats*

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014. Toutefois, certaines informations relatives aux entités structurées sont divulguées dans les présents états financiers consolidés.

IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information exigée trimestriellement est présentée dans les présents états financiers consolidés et l'information additionnelle exigée annuellement sera divulguée dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur les états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*

L'interprétation IFRIC 21 (IFRIC 21) donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 doit être appliquée de manière rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Date d'entrée en vigueur – Indéterminée

IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers et constitue un projet en trois phases, soit : 1) classement et évaluation des actifs et passifs financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. En juillet 2013, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, et ne pas préciser cette date jusqu'à la finalisation des exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers ainsi que de dépréciation des actifs financiers. La Banque suit l'évolution des travaux de l'IASB.

Communication de l'information financière

Au cours du deuxième trimestre de 2014, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 642 M\$ au 30 avril 2014 (661 M\$ au 31 octobre 2013).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 30 avril 2014, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 160 M\$ (865 M\$ au 31 octobre 2013). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014								Au 31 octobre 2013	
	Portefeuille de crédit		Négociation		Portefeuille de crédit		Négociation		Protection achetée	Protection vendue
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue		
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	44	–	469	195	42	–	1 071	235		
Tranches sur indices	–	–	–	1	–	–	–	1		
Swaps à rendement total	–	–	10	7	–	–	–	9		

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque a mis tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations au 31 octobre 2013 et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2013, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2014 » disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgence d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2013	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations financières complémentaires ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations financières complémentaires	10 18, 53 à 85, 90 et 93 Notes 1, 5, 7, 15 et 22	18 19 à 35 Note 6 18 à 50
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	60 à 84	
3	Risques principaux et risques émergents	60	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	76 et 80	19 et 28
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	61 à 64	
6	Culture de gestion des risques	61	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	18, 61 et 62	
8	Tests de tension	53, 62, 67 et 74 à 78	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	55	19
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		27 à 29
11	Évolution des fonds propres réglementaires	56	20
12	Planification en matière de capital	53 à 59	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	18 et 58	21
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	58 et 65 à 67	21
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		21
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	59	22
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	64, 67 et 73	21 à 23 et 38 à 45
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 79	29
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	79	30
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	140 à 143	32 à 35
21	Stratégie de financement et sources de financement	80 à 82	31
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	72	24 et 25
23	Facteurs de risque de marché	71, 75, 135, 137 et 179	26 et 27
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73, 74 et 135	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 75, 135 et 137	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	132, 133 et 149 à 152	23 et 55 à 57
27	Politiques d'identification des prêts douteux	69 et 108	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	90, 93 et 149 à 151	55 à 57
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	69, 70 et 161 à 163	24
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	68 à 70	46 et 47
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	64 et 82 à 85	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	Aucun	Aucun

(1) Pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2014.

GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le niveau adéquat des ratios de fonds propres de la Banque est attribuable à la génération interne de capital, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission et au rachat d'actions et de titres de dette subordonnée. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2013 aux pages 53 à 59.

En décembre 2012, le BSIF a publié le libellé définitif de la *Ligne directrice sur les normes de fonds propres* (NFP) qui a pris effet en janvier 2013. La ligne directrice reflète les modifications aux exigences en matière de fonds propres, soit les réformes adoptées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Ces modifications ainsi que les normes mondiales en matière de liquidités visent à affermir la résilience du secteur bancaire et du système financier. De plus, le BSIF exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable.

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire », en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios de fonds propres calculés selon les deux méthodes à chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1). Pour les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014. Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Par conséquent, la Banque doit maintenir un ratio des fonds propres CET1, un ratio des fonds propres de catégorie 1 et un ratio du total des fonds propres d'au moins 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % respectivement, tous les ratios incluant la réserve de conservation de 2,5 %. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. En janvier 2014, suite à la mise à jour par le CBCB des règles de Bâle III pour le ratio de levier, le BSIF a annoncé que le nouveau ratio de levier de Bâle III remplacerait le ratio actifs/fonds propres actuel dès le 1^{er} janvier 2015. Le nouveau ratio de levier se calcule en divisant les fonds propres de catégorie 1 par le total des actifs du bilan ainsi que ceux hors bilan. Les éléments exclus des fonds propres de catégorie 1 sont aussi exclus du calcul du ratio de levier.

De nouvelles exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au troisième trimestre de 2013. Les institutions financières canadiennes sont tenues de suivre un modèle de déclaration de leurs fonds propres réglementaires « tout compris » ainsi que de présenter un rapprochement de tous les éléments de fonds propres réglementaires avec les éléments du bilan. Ces deux exigences sont présentées dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est maintenant disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

Le tableau ci-après présente les ratios des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » et les cibles réglementaires en vertu de l'accord de Bâle III.

	Ratios des fonds propres		Ratios des fonds propres minimums à maintenir		
	Au 30 avril 2014 ⁽¹⁾	Au 31 octobre 2013 ⁽²⁾	CBCB 2014	BSIF 2014 ⁽³⁾	BSIF 1 ^{er} janvier 2016 ⁽³⁾⁽⁴⁾
Attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	8,7 %	4,0 %	7,0 %	8,0 %
Catégorie 1	11,6 %	11,4 %	5,5 %	8,5 %	9,5 %
Total	14,6 %	15,0 %	8,0 %	10,5 %	11,5 %

(1) Ratios selon Bâle III incluant une portion de la charge de CVA.

(2) Ratios selon Bâle III excluant la charge de CVA; ces ratios ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(3) Comprend la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

(4) Comprend une surcharge de 1 % relative aux BISN.

Activités de gestion

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. Le 13 décembre 2013, la Banque a racheté à des fins d'annulation, des débentures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087.

Le 7 février 2014, la Banque a émis 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 rencontrent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 15 février 2014, la Banque a racheté la totalité des 2 425 880 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 24 et des 1 724 835 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 26, en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Compte tenu du fait que ces instruments faisaient déjà l'objet de droits acquis, assujettis à un retrait progressif selon les normes de transition de Bâle III, l'impact de ce rachat sur les ratios de capital a été négligeable.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 avril 2014
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture	5 350
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du Régime d'options d'achat d'actions)	59
Rachat d'actions ordinaires	-
Surplus d'apport	(3)
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(320)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	734
Autres éléments reliés aux résultats non distribués	-
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (après impôts)	9
Déduction de réserves découlant de la réévaluation d'immeubles	-
Autres	35
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	16
Valeurs mobilières disponibles à la vente	31
Autres	-
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(298)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation des actifs des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(72)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	7
Placement important dans des actions ordinaires d'entités financières et d'assurance	10
Variation d'autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	2
Solde de clôture	5 560
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture	1 652
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	350
Rachat de fonds propres	-
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	(104)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 898
Total des fonds propres de catégorie 1	7 458
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture	2 184
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-
Rachat de fonds propres	(531)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	252
Variation des provisions collectives admissibles	3
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 908
Total des fonds propres réglementaires	9 366

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres attribuables aux actions ordinaires de la Banque et des placements importants dans les fonds propres d'entités non consolidées au-delà du seuil de 10 %.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques, selon les règles de Bâle III, a augmenté de 2,9 G\$ pour s'établir à 64,2 G\$ au 30 avril 2014, comparativement à 61,3 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation découle principalement de l'entrée en vigueur de la charge de CVA (la charge de CVA n'était pas incluse dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques au 31 octobre 2013) et de la croissance interne. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2014			Au 31 octobre 2013
	Exposition en cas de défaut ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Exigence de capital ⁽⁴⁾	Actif pondéré en fonction des risques
Risque de crédit				
Approche NI avancée				
États souverains	20 921	462	37	418
Institutions financières	3 134	866	69	599
Entreprises	44 002	19 716	1 577	19 159
Particuliers				
Hypothèques résidentielles	38 616	4 450	356	4 494
Crédits rotatifs admissibles	4 610	1 408	113	1 440
Particuliers – autres	9 448	4 751	380	4 704
Approche standardisée				
États souverains	229	–	–	–
Institutions financières	118	118	9	144
Entreprises	3 304	2 662	213	3 015
Particuliers				
Hypothèques résidentielles	483	71	6	71
Crédits rotatifs admissibles	–	–	–	–
Particuliers – autres	2 947	587	47	921
	127 812	35 091	2 807	34 965
Autres actifs	23 076	4 869	390	4 337
Risque de crédit de contrepartie				
Approche NI avancée				
États souverains	13 079	8	1	10
Institutions financières	47 165	2 132	171	2 425
Entreprises	2 192	40	3	16
Portefeuille de négociation	9 067	2 693	215	2 251
Approche standardisée				
États souverains	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	–
Entreprises	3 758	122	10	213
Portefeuille de négociation	597	316	25	273
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	–	1 607	129	–
	75 858	6 918	554	5 188
Titres du portefeuille bancaire				
Méthode de pondération simple				
Négociés en bourse	379	379	30	226
Non négociés en bourse	202	202	16	211
	581	581	46	437
Positions de titrisation – approche NI avancée	4 127	2 066	165	2 269
Facteur scalaire réglementaire		2 319	186	2 255
Total – Risque de crédit	231 454	51 844	4 148	49 451
Risque de marché				
Modèle interne				
VaR		818	65	775
VaR en période de tension		1 783	143	1 109
Approche standardisée				
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 287	103	1 498
		3 888	311	3 382
Risque opérationnel – approche standardisée		8 503	680	8 418
Total	231 454	64 235	5 139	61 251

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(2) L'exposition en cas de défaut se rapporte au risque brut prévu en cas de défaillance d'un débiteur.

(3) L'actif pondéré en fonction des risques selon l'approche standardisée tient compte de l'incidence du risque de crédit.

(4) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le 30 avril 2014	Trimestre terminé le 31 janvier 2014
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	44 415	7 615	52 030	49 451
Taille du portefeuille	399	(540)	(141)	1 209
Qualité du portefeuille	77	(197)	(120)	(697)
Mises à jour des modèles	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	1 625
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Fluctuations du change	35	40	75	442
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	44 926	6 918	51 844	52 030
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			4 110	3 382
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾			(222)	728
Mises à jour des modèles			–	–
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			3 888	4 110
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			8 487	8 418
Variation des niveaux de risque			16	69
Acquisitions et cessions			–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			8 503	8 487
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			64 235	64 627

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Comprend également la fluctuation du change, qui n'est pas considérée comme étant importante.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 8,7 % au 30 avril 2014 et au 31 octobre 2013. Le ratio des fonds propres CET1 est revenu au même niveau que celui du 31 octobre 2013 puisque l'effet attribuable à l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse et l'effet de l'entrée en vigueur de la charge de CVA ont été entièrement compensés par le résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi que par l'émission d'actions ordinaires principalement liée aux levées d'options sur actions. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » se chiffrent respectivement à 11,6 % et à 14,6 % au 30 avril 2014, comparativement à 11,4 % et à 15,0 % au 31 octobre 2013. La variation découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment ainsi que par le retrait des instruments de capital inéligibles.

Le ratio actifs/fonds propres en date du 30 avril 2014 s'établit à 18,8 comparativement à 18,4 au 31 octobre 2013.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 560	5 350
Fonds propres de catégorie 1	7 458	7 002
Total des fonds propres réglementaires	9 366	9 186
Actif pondéré en fonction des risques	64 235	61 251
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	8,7 %
catégorie 1	11,6 %	11,4 %
total	14,6 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres	18,8	18,4

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » sauf pour le ratio actifs/fonds propres qui est calculé selon les exigences de transition aux règles de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

Dividendes

Le 27 mai 2014, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 48 cents par action ordinaire, en hausse de 2 cents ou 4 %, payable le 1^{er} août 2014 aux actionnaires inscrits le 26 juin 2014.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2013.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes importantes.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter aux sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2013 aux pages 60 à 85 ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, relativement à la gestion des risques associés aux instruments financiers, présentée dans le Rapport annuel 2013 aux pages 127 à 143. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit en date de la présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II

(en millions de dollars canadiens)						Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	34 014	5 085	–	–	–	39 099	38 414
Crédits rotatifs admissibles	2 600	2 010	–	–	–	4 610	4 574
Particuliers – autres	11 232	1 148	–	–	15	12 395	11 976
	47 846	8 243	–	–	15	56 104	54 964
Autres que particuliers							
Entreprises	33 117	11 624	5 935	15	2 565	53 256	48 721
États souverains	17 756	3 290	12 783	297	103	34 229	34 833
Institutions financières	2 605	260	46 449	718	385	50 417	52 108
	53 478	15 174	65 167	1 030	3 053	137 902	135 662
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 664	–	9 664	8 074
Titrisation	1 241	–	–	–	2 886	4 127	4 307
Total – Risque de crédit	102 565	23 417	65 167	10 694	5 954	207 797	203 007
Approche standardisée	5 770	329	3 743	613	981	11 436	9 669
Approche NI avancée	96 795	23 088	61 424	10 081	4 973	196 361	193 338
Total – Risque de crédit	102 565	23 417	65 167	10 694	5 954	207 797	203 007

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril 2014 » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Afin de réduire le risque de contrepartie, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Le tableau ci-après présente la distribution des montants nominaux relativement à ces instruments financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014				Au 31 octobre 2013	
	Négo­ciés en bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés en bourse	Négo­ciés hors bourse	
		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales
Contrats de taux d'intérêt	59 217	245 585	196 928	21 725	86 304	231 335
Contrats de change	217	–	135 131	207	–	91 206
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	13 045	671	29 177	12 330	280	27 548

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évaluation défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014				Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	
		Négo­ciation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 585	7	4 821	757	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 250	42 286	2 964	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 397	–	9 397	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	19 079	–	19 079	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	92 462	2 229	90 233	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 093	–	9 093	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	6 324	5 683	641	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations constituées	213	–	213	–	Autres
Autres	6 886	–	–	6 886	
	194 289	50 205	136 441	7 643	
Passifs					
Dépôts	110 794	2 323	108 471	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 093	–	9 093	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 961	14 961	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 986	–	20 986	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	4 779	4 451	328	–	Taux d'intérêt
Passifs relatifs à des créances cédées	15 871	2 347	13 524	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations constituées	214	–	214	–	Autres
Autres	5 985	113	–	5 872	
Dettes subordonnées	1 892	–	1 892	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des actions privilégiées	341	–	341	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	184 916	24 195	154 849	5 872	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque de marché », ainsi qu'aux tableaux présentés ci-après, pour plus d'information.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque de marché », ainsi qu'aux tableaux présentés ci-après, pour plus d'information.

(4) Se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽²⁾	Autres que de négociation ⁽³⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 596	5	2 806	785	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	44 000	40 790	3 210	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et autres ⁽⁵⁾
Disponibles à la vente	9 744	–	9 744	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁶⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 449	–	21 449	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Prêts, déduction faite des provisions	88 384	1 588	86 796	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Instruments financiers dérivés	5 904	5 252	652	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Actif au titre des prestations constituées	131	–	131	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 057	–	–	6 057	
	188 219	47 635	133 742	6 842	
Passifs					
Dépôts	102 111	2 055	100 056	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	18 909	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 746	–	19 746	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Instruments financiers dérivés	4 858	4 559	299	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	15 323	2 028	13 295	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Passif au titre des prestations constituées	202	–	202	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 737	109	–	6 628	
Dettes subordonnées	2 426	–	2 426	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
	179 266	27 660	144 978	6 628	

- (1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.
- (2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque du marché » pour plus d'information.
- (3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (4) Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque du marché » pour plus d'information.
- (5) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (6) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.
- (7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (8) Se reporter aux notes 15 et 16 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013.
- (9) Se reporter à la note 22 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013.

Le premier tableau ci-après illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le									
	30 avril 2014				31 janvier 2014		30 avril 2013		30 avril 2014	30 avril 2013
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(3,2)	(6,4)	(4,8)	(6,1)	(5,7)	(4,4)	(7,2)	(7,2)	(5,3)	(6,8)
Change	(1,2)	(2,9)	(1,8)	(2,1)	(0,9)	(1,5)	(0,6)	(0,5)	(1,3)	(0,6)
Actions	(4,1)	(5,7)	(4,9)	(4,7)	(5,2)	(5,1)	(5,3)	(4,6)	(5,1)	(5,2)
Contrats sur marchandises	(0,6)	(1,1)	(0,9)	(0,9)	(1,0)	(1,1)	(1,3)	(1,2)	(0,9)	(1,3)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,5	6,8	5,2	4,2	6,2	5,6	5,3	6,1
VaR de négociation totale	(5,3)	(8,3)	(6,9)	(7,0)	(7,6)	(7,9)	(8,2)	(7,9)	(7,3)	(7,8)

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le									
	30 avril 2014				31 janvier 2014		30 avril 2013		30 avril 2014	30 avril 2013
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(7,3)	(11,7)	(9,8)	(11,1)	(11,5)	(10,7)	(10,4)	(9,1)	(10,7)	(10,4)
Change	(2,4)	(8,1)	(4,3)	(4,1)	(2,0)	(4,4)	(1,0)	(0,4)	(3,2)	(1,1)
Actions	(8,4)	(18,2)	(13,2)	(12,1)	(13,4)	(14,5)	(7,2)	(6,0)	(13,3)	(7,1)
Contrats sur marchandises	(0,6)	(2,2)	(1,4)	(0,6)	(1,1)	(1,8)	(2,0)	(1,2)	(1,2)	(1,8)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	13,7	13,8	12,6	15,2	9,4	7,7	13,2	9,7
SVaR de négociation totale	(10,9)	(21,7)	(15,0)	(14,1)	(15,4)	(16,2)	(11,2)	(9,0)	(15,2)	(10,7)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR ou la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

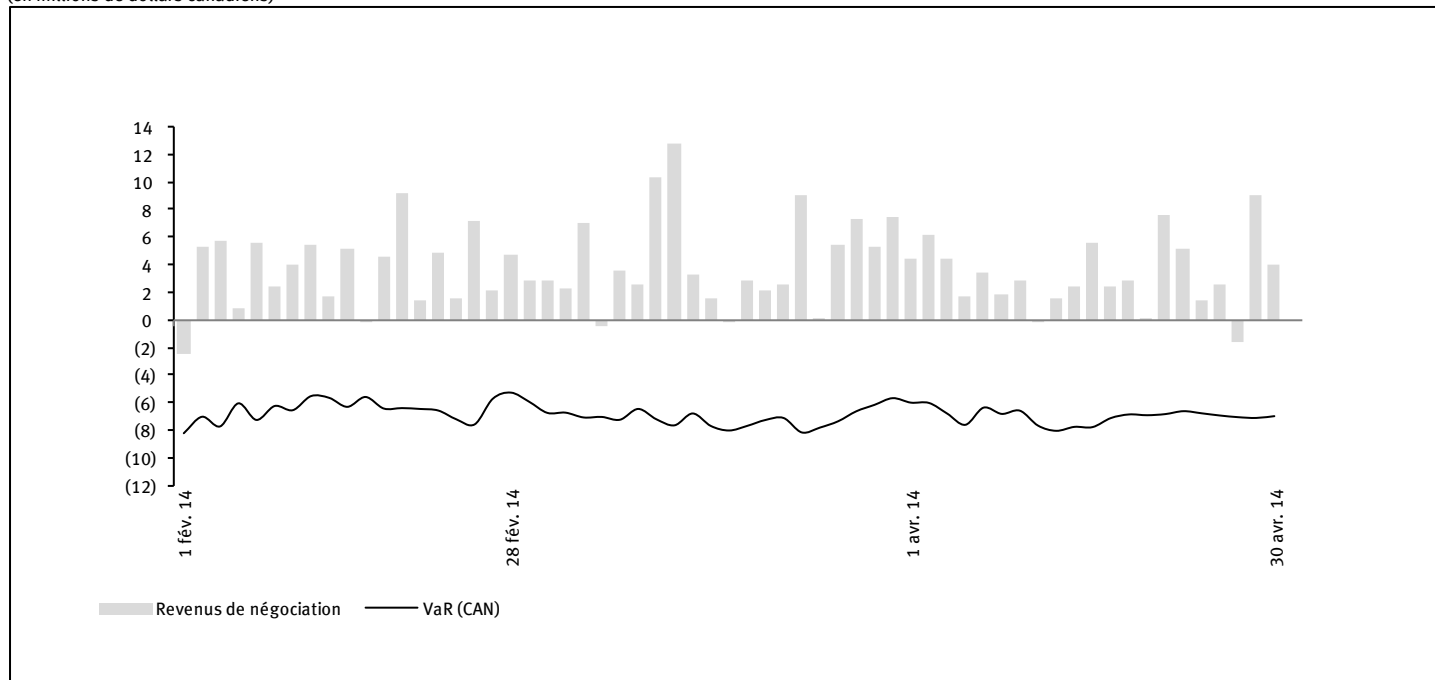
(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

Comme l'illustrent les tableaux, la VaR des portefeuilles de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui démontre l'effet de corrélation. La moyenne de la VaR des portefeuilles de négociation atteint 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2014, en baisse de 0,7 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 janvier 2014, principalement en raison de la diminution de la VaR sur taux d'intérêt. La moyenne de la SVaR des portefeuilles de négociation atteint 15,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2014 comparativement à 15,4 M\$ pour le trimestre précédent. Cette diminution est causée par une SVaR moins élevée pour les risques de taux d'intérêt et sur actions. La VaR des portefeuilles de négociation a été plus faible en février 2014 et a augmenté par la suite alors que la SVaR des portefeuilles de négociation a atteint un sommet en avril 2014 pour ensuite diminuer à la fin du trimestre.

Revenus de négociation quotidiens

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 90 % des jours du trimestre terminé le 30 avril 2014. En effet, 2 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Trimestre terminé le 30 avril 2014
(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux ci-après illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2014					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(93)	(12)	(105)	12	6	18
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	52	10	62	(17)	(9)	(26)

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2013					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(148)	15	(133)	(13)	17	4
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	122	(17)	105	2	(19)	(17)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de valeurs sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué depuis la crise financière. La Banque travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation internationaux et nationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités.

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié un document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité », qui portait essentiellement sur l'application proposée de deux ratios réglementaires : le ratio de liquidité à court terme (LCR), qui a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme, ainsi que le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), qui vise à déterminer si les banques ont le financement à long terme nécessaire pour financer les éléments d'actif moins liquides. Les règles applicables au ratio LCR ont été finalisées en janvier 2013 et entreront en vigueur en janvier 2015. Une consultation entre la Banque des règlements internationaux et le secteur financier visant à finaliser les règles relatives au NSFR est toujours en cours et l'entrée en vigueur est prévue pour 2018. La Banque a déjà commencé à surveiller ces deux ratios et les soumet mensuellement au BSIF. La Banque prévoit respecter les exigences requises à la date d'entrée en vigueur.

En février 2012, le BSIF a mis à jour ses principes directeurs en matière de gestion des liquidités à l'intention des institutions financières. La ligne directrice révisée a été élaborée à partir de la publication intitulée « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » publiée par le CBCB et la Banque se conforme à la ligne directrice.

Par ailleurs, en avril 2013, le CBCB a publié un document sur la liquidité intrajournalière, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*. Ce document vise à fournir des lignes directrices aux banques concernant la gestion du risque de liquidité intrajournalier et à la capacité de respecter les obligations de paiement et de règlement en temps opportun. Le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard.

Enfin, le 28 novembre 2013, le BSIF a publié sa ligne directrice en matière de *Normes de liquidités* pour fins de consultation. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidité proposé par le BSIF et comprennent six chapitres : vue d'ensemble, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio de liquidité à long terme (NSFR), flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), outils de suivi des liquidités et outils de suivi des liquidités intrajournalières. La mesure des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) est définie comme une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. La période de survie minimale requise est de 20 semaines. Cependant, chaque banque doit survivre au moins 16 semaines pour chaque monnaie importante. La Banque considère avoir deux monnaies importantes à cet égard : le dollar canadien et le dollar américain.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crise imprévue, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement monétisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014					Au 31 octobre 2013
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 640	–	4 640	–	4 640	3 548
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	16 688	19 876	36 564	26 043	10 521	10 964
Émises ou garanties par les provinces	12 139	11 235	23 374	18 396	4 978	3 615
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	757	166	923	73	850	682
Autres titres de créance	3 616	1 331	4 947	1 817	3 130	2 365
Titres de participation	20 150	23 840	43 990	29 478	14 512	16 092
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 252	–	2 252	550	1 702	620
Au 30 avril 2014	60 242	56 448	116 690	76 357	40 333	
Au 31 octobre 2013	57 310	58 757	116 067	78 181		37 886

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Actifs liquides non grevés appartenant à la Banque par entité		
Banque Nationale (société mère)	29 721	26 355
Filiales canadiennes	5 854	8 475
Filiales et succursales étrangères	4 758	3 056
	40 333	37 886

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Actifs liquides non grevés appartenant à la Banque par monnaie		
Dollar canadien	26 554	24 533
Dollar américain	12 748	12 840
Autres devises	1 031	513
	40 333	37 886

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 avril 2014				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 694	–	5 694	–	5 694
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	18 250	23 451	41 701	30 952	10 749
Émises ou garanties par les provinces	12 244	11 151	23 395	18 926	4 469
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	752	144	896	73	823
Autres titres de créance	3 454	1 225	4 679	1 773	2 906
Titres de participation	19 174	26 608	45 782	29 400	16 382
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 903	–	1 903	576	1 327
	61 471	62 579	124 050	81 700	42 350

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspond à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)					Au 30 avril 2014	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	49	896	4 640	–	5 585	0,5
Valeurs mobilières	23 476	–	29 873	1 298	54 647	12,1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	14 961	4 118	–	19 079	7,7
Prêts, déduction faite des provisions	27 794	–	1 702	62 966	92 462	14,3
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	9 093	9 093	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	6 324	6 324	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 120	1 120	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	674	674	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	387	387	–
Goodwill	–	–	–	1 272	1 272	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 016	1 016	–
Autres actifs	–	–	–	2 630	2 630	–
Total	51 319	15 857	40 333	86 780	194 289	34,6

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2013 ⁽⁴⁾	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	48	–	3 548	–	3 596	–
Valeurs mobilières	21 205	–	31 178	1 361	53 744	11,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 909	2 540	–	21 449	10,0
Prêts, déduction faite des provisions	20 266	–	620	67 498	88 384	10,8
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 954	8 954	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	5 904	5 904	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 101	1 101	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	684	684	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	404	404	–
Goodwill	–	–	–	1 064	1 064	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	898	898	–
Autres actifs	–	–	–	2 037	2 037	–
Total	41 519	18 909	37 886	89 905	188 219	32,1

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a une restriction et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (4) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financements garantis. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et à une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de la période et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et coordonnée à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le financement institutionnel de la Banque se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014 ⁽¹⁾							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	2 589	1 397	–	7	3 993	27	24	4 044
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 583	437	577	1 774	4 371	5 659	987	11 017
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	–	–	1 191	1 894	3 085	3 734	4 024	10 843
Billets structurés de premier rang non garantis	31	44	78	90	243	7	649	899
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	12	398	285	741	1 436	1 368	13 067	15 871
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	–	5 237	5 237
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	330	330	950	–	1 280
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	34	–	–	350	384	500	1 008	1 892
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
	4 249	2 276	2 131	5 186	13 842	12 245	24 996	51 083
Dont :								
Financement garanti	12	398	285	1 071	1 766	2 318	18 304	22 388
Financement non garanti	4 237	1 878	1 846	4 115	12 076	9 927	6 692	28 695
Au 30 avril 2014	4 249	2 276	2 131	5 186	13 842	12 245	24 996	51 083
Au 31 octobre 2013	3 906	3 368	2 257	2 808	12 339	11 629	21 539	45 507

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques représentent tous les dépôts à terme consentis par des institutions financières telles que des banques, des courtiers, des caisses de retraite, des fiducies, etc.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	115	160	269

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 30 avril 2014, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2013. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 avril 2014									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
ACTIF										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 434	242	–	–	–	–	–	–	1 909	5 585
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net										
Disponibles à la vente	308	1 264	1 223	1 018	1 262	4 905	8 174	7 569	19 527	45 250
	297	261	54	70	–	546	4 221	3 421	527	9 397
	605	1 525	1 277	1 088	1 262	5 451	12 395	10 990	20 054	54 647
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	8 246	3 779	4 310	436	17	221	–	–	2 070	19 079
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	984	1 595	1 759	1 700	1 739	8 743	20 280	594	270	37 664
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	269	396	503	546	623	2 149	5 537	1 497	17 546	29 066
Aux entreprises et aux administrations publiques	5 179	1 751	1 201	1 429	1 037	1 575	3 579	966	9 607	26 324
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 131	957	5	–	–	–	–	–	–	9 093
Provisions pour pertes sur créances									(592)	(592)
	14 563	4 699	3 468	3 675	3 399	12 467	29 396	3 057	26 831	101 555
Autres										
Instruments financiers dérivés	230	270	221	565	168	630	1 560	2 680	–	6 324
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									1 120	1 120
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									674	674
Immobilisations corporelles									387	387
Goodwill									1 272	1 272
Immobilisations incorporelles									1 016	1 016
Autres actifs	214	115	227	97	270	69	47	140	1 451	2 630
	444	385	448	662	438	699	1 607	2 820	5 920	13 423
	27 292	10 630	9 503	5 861	5 116	18 838	43 398	16 867	56 784	194 289

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 30 avril 2014

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	753	1 450	1 515	1 480	1 977	4 801	8 518	418	24 702	45 614
Entreprises et administrations publiques	578	112	85	108	102	595	310	263	29 548	31 701
Institutions de dépôts	200	455	–	–	–	–	–	–	784	1 439
Dettes de premier rang non garantie	4 203	1 878	1 846	2 736	1 029	9 427	4 996	688	–	26 803
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	–	3 723	1 514	–	5 237
	5 734	3 895	3 446	4 324	3 108	14 823	17 547	2 883	55 034	110 794
Autres										
Acceptations	8 131	957	5	–	–	–	–	–	–	9 093
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	81	409	72	62	117	506	4 132	6 717	2 865	14 961
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	12 081	773	3 480	3 223	–	–	–	–	1 429	20 986
Instruments financiers dérivés	224	469	277	411	205	671	1 220	1 302	–	4 779
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 892	1 892
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	12	398	285	338	403	1 368	8 398	4 669	–	15 871
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	330	950	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	178	69	141	57	562	10	34	46	1 930	3 027
	20 707	3 075	4 260	4 091	1 617	3 505	13 784	12 734	8 116	71 889
Dettes subordonnées	34	–	–	350	–	500	1 000	8	–	1 892
Passif au titre des actions privilégiées									341	341
Capitaux propres									9 373	9 373
	26 475	6 970	7 706	8 765	4 725	18 828	32 331	15 625	72 864	194 289
ENGAGEMENTS HORS BILAN										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	19	36	200	612	278	1 195	852	206	–	3 398
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	6 419	6 419
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	15	–	–	15	3 026	1 047	844	–	–	4 947
Engagements de crédit ⁽⁷⁾	813	1 233	1 562	1 114	1 301	7 406	6 349	387	18 520	38 685
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	59	116	168	164	116	427	658	534	–	2 242
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	28	28

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Ces montants incluent 16,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
ACTIF										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 177	203	-	-	-	-	-	-	2 216	3 596
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	286	1 151	770	10	2 234	4 233	7 335	10 374	17 607	44 000
Disponibles à la vente	365	36	64	103	60	607	4 917	3 193	399	9 744
	651	1 187	834	113	2 294	4 840	12 252	13 567	18 006	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 142	5 039	3 814	1 330	347	-	-	-	3 777	21 449
Prêts et acceptations ⁽²⁾										
Hypothécaires résidentiels Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	871	968	1 289	2 271	1 732	7 503	20 976	698	265	36 573
Aux entreprises et aux administrations publiques	254	322	500	624	513	1 652	5 619	1 447	17 058	27 989
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 050	1 492	1 063	1 421	908	1 463	3 427	901	9 675	24 400
Provisions pour pertes sur créances	8 104	843	7	-	-	-	-	-	-	8 954
									(578)	(578)
	13 279	3 625	2 859	4 316	3 153	10 618	30 022	3 046	26 420	97 338
Autres										
Instruments financiers dérivés	321	338	156	148	151	705	1 580	2 505	-	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽²⁾									1 101	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									684	684
Immobilisations corporelles									404	404
Goodwill									1 064	1 064
Immobilisations incorporelles									898	898
Autres actifs	144	63	219	115	113	64	124	76	1 119	2 037
	465	401	375	263	264	769	1 704	2 581	5 270	12 092
	22 714	10 455	7 882	6 022	6 058	16 227	43 978	19 194	55 689	188 219

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES										
Dépôts ^{(2) (3)}										
Particuliers	801	970	1 808	2 043	1 479	4 457	8 272	355	22 467	42 652
Entreprises et administrations publiques	840	189	247	143	153	308	450	305	29 274	31 909
Institutions de dépôts	141	314	-	-	-	-	-	-	617	1 072
Dettes de premier rang non garantie	3 349	1 835	1 895	617	1 506	8 891	4 725	518	-	23 336
Obligations sécurisées	-	1 043	-	-	-	-	2 099	-	-	3 142
	5 131	4 351	3 950	2 803	3 138	13 656	15 546	1 178	52 358	102 111
Autres										
Acceptations	8 104	843	7	-	-	-	-	-	-	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽⁴⁾	258	210	413	-	818	1 183	4 199	8 260	3 568	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 968	3 349	5 366	773	-	-	-	-	1 290	19 746
Instruments financiers dérivés	245	580	345	140	160	590	1 380	1 418	-	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁵⁾	14	490	362	402	283	1 108	7 274	5 390	-	15 323
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	1 280	-	-	-	1 280
Autres passifs – autres éléments ^{(2) (6)}	156	63	155	1	588	97	120	173	1 864	3 217
	17 745	5 535	6 648	1 316	1 849	4 258	12 973	15 241	9 164	74 729
Dettes subordonnées	543	-	-	-	-	350	1 500	33	-	2 426
Capitaux propres									8 953	8 953
	23 419	9 886	10 598	4 119	4 987	18 264	30 019	16 452	70 475	188 219
ENGAGEMENTS HORS BILAN										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	8	404	43	254	265	1 150	1 054	65	-	3 243
Créances sur cartes de crédit ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	6 332	6 332
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	-	15	2 050	15	-	2 098	-	886	-	5 064
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	813	507	1 175	1 740	1 613	7 423	6 507	294	18 172	38 244
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	62	120	174	169	163	453	696	550	-	2 387
Autre garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(8) Ces montants incluent 15,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Données trimestrielles

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2014				2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽¹⁾		2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	Total	Total
Revenu total	1 276	1 364	1 251	1 285	1 383	1 232	1 347	1 218	5 151	5 301
Résultat net	362	405	320	402	417	373	342	370	1 512	1 597
Résultat par action ⁽²⁾ (\$)										
de base	1,02	1,16	0,91	1,16	1,21	1,06	0,98	1,06	4,34	4,63
dilué	1,01	1,15	0,90	1,16	1,20	1,05	0,97	1,05	4,31	4,58
Dividendes par action ordinaire ⁽²⁾ (\$)	0,46	0,46	0,44	0,44	0,41	0,41	0,40	0,40	1,70	1,54
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	17,4	19,8	15,8	21,0	23,4	20,7	19,5	21,3	20,1	24,1
Actif total	194 289	195 300	188 219	187 195	184 775	183 788	177 903	179 816		
Prêts douteux nets	191	194	183	172	146	165	179	158		
Par action ordinaire ⁽²⁾ (\$)										
Valeur comptable	24,43	23,68	22,97	22,60	21,57	20,76	20,02	19,80		
Cours de l'action										
haut	45,73	46,86	45,24	39,68	39,76	40,02	38,76	38,70		
bas	41,60	41,72	38,86	36,33	36,18	37,53	36,95	35,53		

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	38
États consolidés des résultats	39
États consolidés du résultat global	40
États consolidés de la variation des capitaux propres	41
États consolidés des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	43

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
ACTIF		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 585	3 596
Valeurs mobilières (notes 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 250	44 000
Disponibles à la vente	9 397	9 744
	54 647	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	19 079	21 449
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	37 664	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	29 066	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques	26 324	24 400
	93 054	88 962
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 093	8 954
Provisions pour pertes sur créances	(592)	(578)
	101 555	97 338
Autres		
Instruments financiers dérivés	6 324	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 120	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	674	684
Immobilisations corporelles	387	404
Goodwill	1 272	1 064
Immobilisations incorporelles	1 016	898
Autres actifs (note 8)	2 630	2 037
	13 423	12 092
	194 289	188 219
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (notes 4 et 9)		
Particuliers	45 614	42 652
Entreprises et administrations publiques	59 753	57 103
Institutions de dépôts	5 427	2 356
	110 794	102 111
Autres		
Acceptations	9 093	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 961	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 986	19 746
Instruments financiers dérivés	4 779	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 892	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 4 et 7)	15 871	15 323
Autres passifs (note 10)	4 307	4 497
	71 889	74 729
Dettes subordonnées (note 11)	1 892	2 426
Passif au titre des actions privilégiées (note 13)	341	–
CAPITAUX PROPRES (notes 13 et 17)		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		
Actions privilégiées	573	677
Actions ordinaires	2 219	2 160
Surplus d'apport	55	58
Résultats non distribués	5 471	5 055
Autres éléments cumulés du résultat global	260	214
	8 578	8 164
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	795	789
	9 373	8 953
	194 289	188 219

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenus d'intérêts				
Prêts	817	796	1 656	1 598
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	284	262	505	477
Valeurs mobilières disponibles à la vente	51	48	99	98
Dépôts auprès d'institutions financières	6	5	12	9
	1 158	1 111	2 272	2 182
Frais d'intérêts				
Dépôts	297	246	580	487
Passifs relatifs à des créances cédées	96	101	194	208
Dettes subordonnées	18	25	38	51
Autres	98	119	197	220
	509	491	1 009	966
Revenu net d'intérêts	649	620	1 263	1 216
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	85	83	168	151
Commissions de courtage en valeurs mobilières	87	87	172	172
Revenus des fonds communs de placement	60	53	119	106
Revenus des services fiduciaires	94	78	183	152
Revenus de crédit	91	95	185	194
Revenus sur cartes	30	30	60	58
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	57	57	116	115
Revenus (pertes) de négociation (note 16)	(33)	121	45	155
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	19	27	39	42
Revenus d'assurances, montant net	27	28	55	61
Revenus de change, autres que de négociation	21	22	46	43
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	7	6	14	12
Autres	82	76	175	138
	627	763	1 377	1 399
Revenu total	1 276	1 383	2 640	2 615
Dotations aux pertes sur créances	51	53	102	85
	1 225	1 330	2 538	2 530
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	482	484	990	927
Frais d'occupation	57	57	111	109
Technologie	108	144	213	243
Communications	17	18	33	34
Honoraires professionnels	52	56	108	105
Autres	83	75	160	153
	799	834	1 615	1 571
Résultat avant charge d'impôts	426	496	923	959
Charge d'impôts	64	79	156	169
Résultat net	362	417	767	790
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés	10	10	19	22
Actionnaires ordinaires	335	392	715	736
Actionnaires de la Banque	345	402	734	758
Participations ne donnant pas le contrôle	17	15	33	32
	362	417	767	790
Résultat par action ⁽²⁾ (note 19) (en dollars)				
de base	1,02	1,21	2,19	2,27
dilué	1,01	1,20	2,16	2,25
Dividendes par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)	0,46	0,41	0,92	0,82

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Résultat net	362	417	767	790
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	1	7	76	12
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	3	(7)	(60)	(9)
	4	-	16	3
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	49	49	67	69
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(20)	(15)	(36)	(25)
	29	34	31	44
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	14	7	7	(1)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(3)	(7)	(6)	(17)
	11	-	1	(18)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	43	(30)	35	(8)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(1)	1	-	-
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	86	5	83	21
Résultat global	448	422	850	811
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires de la Banque	430	406	815	777
Participations ne donnant pas le contrôle	18	16	35	34
	448	422	850	811

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(1)	-	3	-
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(3)	(1)	(18)	(2)
	(4)	(1)	(15)	(2)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	19	18	25	25
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(8)	(5)	(14)	(9)
	11	13	11	16
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	5	2	2	-
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(1)	(4)	(2)	(8)
	4	(2)	-	(8)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	16	(12)	13	(4)
	27	(2)	9	2

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽¹⁾
Actions privilégiées au début	677	762
Émission d'actions privilégiées, série 28	–	200
Rachat d'actions privilégiées, séries 15, 24 et 26 à des fins d'annulation	(104)	(200)
Actions privilégiées à la fin	573	762
Actions ordinaires au début	2 160	2 054
Émissions d'actions ordinaires	–	–
Régime d'options d'achat d'actions	59	71
Autres	–	1
Actions ordinaires à la fin	2 219	2 126
Surplus d'apport au début	58	58
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 17)	7	8
Options d'achat d'actions levées	(8)	(9)
Autres	(2)	2
Surplus d'apport à la fin	55	59
Résultats non distribués au début	5 055	4 091
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	734	758
Dividendes (note 13)	–	–
Actions privilégiées et passif au titre des actions privilégiées	(19)	(22)
Actions ordinaires	(301)	(269)
Frais d'émissions d'actions	–	(4)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	35	(8)
Effet du passif financier lié à l'option de vente émise à l'intention de Participations ne donnant pas le contrôle	(33)	–
Résultats non distribués à la fin	5 471	4 546
Autres éléments cumulés du résultat global au début	214	255
Écart de change, montant net	16	3
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	31	44
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(1)	(20)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	260	282
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	8 578	7 775
Participations ne donnant pas le contrôle au début	789	791
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	33	32
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(29)	(31)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	795	794
Capitaux propres	9 373	8 569

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 30 avril 2014	Au 30 avril 2013 ⁽¹⁾
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	10	(9)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	203	208
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	46	81
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	2
	260	282

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	767	790
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	102	85
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	79	73
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	–	39
Impôts différés	34	2
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	2	–
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(43)	(59)
Baisses de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	4	17
Charge au titre des options d'achat d'actions	7	8
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles :		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 250)	(732)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	2 370	(4 477)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(3 562)	(2 110)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10	(28)
Dépôts	7 303	4 701
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(3 948)	1 247
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	1 240	(541)
Instruments financiers dérivés, montant net	(500)	(157)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	(232)	798
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(78)	57
Actifs et passifs d'impôt exigible	(26)	(114)
Autres éléments	(828)	(518)
	1 451	(919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées à titre de passif	341	–
Émission d'actions privilégiées	–	200
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(104)	(200)
Émission d'actions ordinaires	51	63
Rachat de dette subordonnée	(526)	–
Frais d'émissions d'actions	–	(4)
Dividendes versés sur actions	(309)	(285)
Variation des autres éléments	(15)	2
	(562)	(224)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (note 20)	722	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 569)	(3 166)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	2 863	2 995
Variation nette des immobilisations corporelles	(55)	(91)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(65)	(34)
	896	(296)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	204	(14)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 989	(1 453)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 596	3 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽²⁾	5 585	1 796
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 050	946
Intérêts et dividendes reçus	2 308	2 145
Impôts payés sur les résultats	94	284

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* au bilan consolidé. La Banque est tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes est de 248 M\$ au 30 avril 2014 (194 M\$ au 30 avril 2013). De plus, un montant de 7 M\$ est entiercé au 30 avril 2014 (11 M\$ au 30 avril 2013).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	43	Note 12	Opérations de couverture	61
Note 2	Modifications de méthodes comptables	43	Note 13	Capital-actions	62
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	46	Note 14	Participations ne donnant pas le contrôle	64
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	52	Note 15	Informations sur le capital	64
Note 5	Valeurs mobilières	53	Note 16	Revenus liés aux activités de négociation	65
Note 6	Prêts	55	Note 17	Paievements fondés sur des actions	65
Note 7	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	58	Note 18	Avantages du personnel	66
Note 8	Autres actifs	59	Note 19	Résultat par action	67
Note 9	Dépôts	59	Note 20	Acquisition	68
Note 10	Autres passifs	60	Note 21	Entités structurées	68
Note 11	Dette subordonnée	60	Note 22	Informations sectorielles	71

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 27 mai 2014, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2014. Les données relatives aux actions ordinaires présentées dans ces états financiers consolidés ont été ajustées rétrospectivement de façon à tenir compte de l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires, tel que décrit à la note 13.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites à la note 2 ci-après. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées à la note 2. Puisque ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes :

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de la norme IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de la norme IAS 19 modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour le deuxième trimestre et le premier semestre terminés le 30 avril 2013 sont présentées ci-dessous.

	Trimestre terminé le 30 avril 2013	Semestre terminé le 30 avril 2013
États consolidés des résultats et du résultat global		
Augmentation de la rubrique <i>Rémunération et avantages du personnel</i>	(19)	(3) ⁽¹⁾
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	5	1
Diminution du <i>Résultat net</i>	(14)	(2)
Augmentation des <i>Autres éléments du résultat global – Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel</i>		
Augmentation (diminution) du <i>Résultat global</i>	(1)	23
Diminution du résultat par action (en dollars)		
de base	(0,04)	(0,01)
dilué	(0,04)	(0,01)

(1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 3 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite de la Banque au premier trimestre de 2013.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, l'exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants :

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de 3 M\$ et 6 M\$ à l'état consolidé des résultats pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2013, respectivement.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 seront présentées dans les états financiers annuels consolidés auditées au 31 octobre 2014.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014. Toutefois, certaines informations relatives aux entités structurées sont divulguées dans les présents états financiers consolidés.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information exigée trimestriellement est présentée dans les présents états financiers consolidés et l'information additionnelle exigée annuellement sera divulguée dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur les états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 (IFRIC 21) donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 doit être appliquée de manière rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Date d'entrée en vigueur – Indéterminée

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 vise le remplacement de la norme actuelle sur les instruments financiers et constitue un projet en trois phases, soit : 1) classement et évaluation des actifs et passifs financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. En juillet 2013, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, et ne pas préciser cette date jusqu'à la finalisation des exigences en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers ainsi que de dépréciation des actifs financiers. La Banque suit l'évolution des travaux de l'IASB.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

Au 30 avril 2014							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instrument financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instrument financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	5 585	5 585	5 585	5 585
Valeurs mobilières	42 286	2 964	9 397	–	–	54 647	54 647
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	209	–	18 870	18 870	19 079	19 079
Prêts et acceptations	2 187	42	–	99 326	99 873	101 555	102 102
Autres							
Instrument financiers dérivés	6 324	–	–	–	–	6 324	6 324
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 120	1 120	1 120	1 120
Autres actifs	–	–	–	1 298	1 298	1 298	1 298
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	–	2 097		108 697 ⁽¹⁾	109 225	110 794	111 322
Autres							
Acceptations	–	–		9 093	9 093	9 093	9 093
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 961	–		–	–	14 961	14 961
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–		20 986	20 986	20 986	20 986
Instrument financiers dérivés	4 779	–		–	–	4 779	4 779
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–		1 892	1 892	1 892	1 892
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 311		9 560	9 658	15 871	15 969
Autres passifs	113	–		2 359	2 359	2 472	2 472
Dettes subordonnées	–	–		1 892	1 921	1 892	1 921
Passif au titre des actions privilégiées	–	–		341	359	341	359

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instrument financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instrument financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	-	-	3 596	3 596	3 596	3 596
Valeurs mobilières	40 778	3 222	9 744	-	-	53 744	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	-	-	-	21 449	21 449	21 449	21 449
Prêts et acceptations	1 526	62	-	95 750	96 323	97 338	97 911
Autres							
Instrument financiers dérivés	5 904	-	-	-	-	5 904	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	-	-	-	1 101	1 101	1 101	1 101
Autres actifs	-	-	-	891	891	891	891
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	-	1 846		100 265 ⁽²⁾	100 639	102 111	102 485
Autres							
Acceptations	-	-		8 954	8 954	8 954	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	-		-	-	18 909	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	-	-		19 746	19 746	19 746	19 746
Instrument financiers dérivés	4 858	-		-	-	4 858	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	-	-		2 442	2 442	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées	-	6 819		8 504	8 593	15 323	15 412
Autres passifs	109	-		2 345	2 345	2 454	2 454
Dettes subordonnées	-	-		2 426	2 450	2 426	2 450

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe de prise de risque. Les questions de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions de soutien.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques et les contrôles en place pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Au cours des semestres terminés les 30 avril 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

	Au 30 avril 2014			Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 300	6 154	–	10 454
Les provinces	–	9 353	–	9 353
Les municipalités et les commissions scolaires	–	452	–	452
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	998	–	–	998
Autres titres de créance	–	3 214	1 221	4 435
Titres de participation	18 087	1 437	34	19 558
	23 385	20 610	1 255	45 250
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	272	4 488	–	4 760
Les provinces	–	2 786	–	2 786
Les municipalités et les commissions scolaires	–	305	–	305
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	476	–	–	476
Autres titres de créance	–	388	90	478
Titres de participation	246	207	139	592
	994	8 174	229	9 397
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	209	–	209
Prêts et acceptations	–	2 229	–	2 229
Autres				
Instruments financiers dérivés	108	6 167	49	6 324
	24 487	37 389	1 533	63 409
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 263	60	2 323
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 606	6 355	–	14 961
Instruments financiers dérivés	496	4 209	74	4 779
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 311	–	6 311
Autres passifs	–	113	–	113
	9 102	19 251	134	28 487

Au 31 octobre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 476	5 080	–	10 556
Les provinces	–	10 654	–	10 654
Les municipalités et les commissions scolaires	–	367	–	367
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	689	–	–	689
Autres titres de créance	–	2 784	1 305	4 089
Titres de participation	15 929	1 670	46	17 645
	22 094	20 555	1 351	44 000
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	143	5 517	–	5 660
Les provinces	–	2 617	–	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	–	302	–	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	390	–	–	390
Autres titres de créance	–	253	77	330
Titres de participation	209	65	171	445
	742	8 754	248	9 744
Prêts et acceptations	–	1 588	–	1 588
Autres				
Instruments financiers dérivés	239	5 609	56	5 904
	23 075	36 506	1 655	61 236
Passifs financiers				
Dépôts	–	1 978	73	2 051
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 415	7 494	–	18 909
Instruments financiers dérivés	330	4 454	74	4 858
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819	–	6 819
Autres passifs	–	109	–	109
	11 745	20 854	147	32 746

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur les marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

				Au 30 avril 2014
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et autres billets restructurés	1 285	Modèle interne ⁽¹⁾ Diverses ⁽⁵⁾	Prime de liquidité ^{(2) (3)} Écart de crédit ^{(2) (3)}	1,50 % à 6,70 % 27 Pbs à 500 Pbs ⁽⁴⁾
Titres de participation et autres titres de créance	199		Diverses ⁽⁵⁾	Diverses ⁽⁵⁾
Autres				
Instruments financiers dérivés	49	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ^{(6) (7)} Corrélation à long terme ^{(6) (7)}	9 % à 38 % (27) % à 83 %
	1 533			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	60	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ^{(6) (7)} Corrélation à long terme ^{(6) (7)}	13 % à 24 % (4) % à 78 %
Autres				
Instruments financiers dérivés	74	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ^{(6) (7)} Corrélation à long terme ^{(6) (7)}	12 % à 38 % (27) % à 83 %
	134			

- (1) Pour une description des techniques d'évaluation, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés auditées de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.
- (2) Il n'existe pas de corrélation prévisible entre la prime de liquidité et les écarts de crédit.
- (3) Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.
- (4) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.
- (5) En l'absence d'un marché actif, la juste valeur de ces titres est estimée sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats, du profil de risque, des perspectives économiques de la société émettrice ainsi que d'autres facteurs. Compte tenu de la nature de cette analyse à l'égard de chaque investissement, il n'est pas possible de présenter une fourchette de données d'entrée non observables importantes.
- (6) Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme.
- (7) Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. Pour l'analyse de sensibilité sur les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, se reporter à la note 5. Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données d'entrée non observables importantes, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaires futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur de 16 M\$ au 30 avril 2014 (une augmentation ou une diminution de 17 M\$ au 31 octobre 2013). Pour les autres instruments financiers classés dans le niveau 3, les analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux suivants ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent englober des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Semestre terminé le 30 avril 2014				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	–	(18)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	53	1	–	–	(3)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	8	–	–	–
Achats	8	14	–	–	–
Ventes	(145)	(39)	–	–	–
Émissions	–	–	–	–	1
Règlements et autres	(12)	(3)	–	–	–
Transferts vers le niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	(9)	(9)
Transferts hors du niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	2	24
Juste valeur au 30 avril 2014	1 255	229	–	(25)	(60)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 30 avril 2014 ⁽⁴⁾	51	–	–	–	(3)

	Semestre terminé le 30 avril 2013				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2012	1 326	270	(3)	(36)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁵⁾	171	8	–	(19)	1
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	2	–	–	–
Achats	36	3	–	–	–
Ventes	(31)	(35)	–	–	–
Émissions	–	–	–	(7)	–
Règlements et autres	(108)	(8)	3	–	(30)
Transferts vers le niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	–	(1)
Transferts hors du niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	2	37
Juste valeur au 30 avril 2013	1 394	240	–	(60)	(66)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 30 avril 2013 ⁽⁶⁾	171	–	–	(19)	1

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 51 M\$.

(3) Au cours des semestres terminés les 30 avril 2014 et 2013, certains instruments financiers ont été transférés vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur le marché suite à l'évolution de conditions de marché.

(4) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 49 M\$.

(5) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 161 M\$.

(6) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 153 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains titres de créance, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants :

	Valeur comptable au 30 avril 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2014	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	2 964	8	79	403
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	209	–	–	–
Prêts	42	4	2	3
	3 215	12	81	406
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ⁽¹⁾	2 097	(77)	(60)	(180)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 311	24	17	(185)
	8 408	(53)	(43)	(365)

	Valeur comptable au 30 avril 2013	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 30 avril 2013	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le semestre terminé le 30 avril 2013	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	3 932	161	97	395
Prêts	52	2	3	4
	3 984	163	100	399
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ⁽¹⁾	1 388	1	(42)	(96)
Passifs relatifs à des créances cédées	7 976	(39)	20	(307)
	9 364	(38)	(22)	(403)

(1) Pour le trimestre terminé le 30 avril 2014, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à une perte de 8 M\$ (gain de 2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2013). Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, cette variation est une perte de 7 M\$ (gain de 1 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2013).

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 30 avril 2014			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 727	37	(4)	4 760
Les provinces	2 633	160	(7)	2 786
Les municipalités et les commissions scolaires	286	19	–	305
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	476	–	–	476
Autres titres de créance	429	50	(1)	478
Titres de participation	519	77	(4)	592
	9 070	343	(16)	9 397

	Au 31 octobre 2013			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 646	30	(16)	5 660
Les provinces	2 480	159	(22)	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	286	17	(1)	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	387	3	–	390
Autres titres de créance	292	40	(2)	330
Titres de participation	391	58	(4)	445
	9 482	307	(45)	9 744

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, des pertes de valeur de 3 M\$ (14 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2013) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, les pertes de valeur se chiffrent à 4 M\$ (17 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2013). De plus, au cours des semestres terminés les 30 avril 2014 et 2013, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour des augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Au 30 avril 2014 et au 31 octobre 2013, la Banque a conclu que les pertes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Véhicules d'actifs cadres

Au 30 avril 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 709 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 356 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 353 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours du premier semestre de 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et à des dispositions. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, la Banque a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 137 M\$. La Banque a reçu en retour des unités liquidatives d'une fiducie et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 844 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (886 M\$ au 31 octobre 2013). Au 30 avril 2014 et au 31 octobre 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 30 avril 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 214 M\$, et 199 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et des actifs inadmissibles, la Banque a utilisé les mêmes méthodologies qu'au 31 octobre 2013 et a ajusté son hypothèse sur la liquidité des billets VAC I afin de refléter les conditions de marché. Pour plus de détails, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, des revenus d'un montant négligeable (139 M\$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2013) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés et ont été comptabilisés dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés se chiffre à 45 M\$ (151 M\$ pour le semestre terminé le 30 avril 2013). La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans les fourchettes de la juste valeur estimative au 30 avril 2014. Les cotes de crédit des billets restructurés des conduits VAC demeurent inchangées par rapport au 31 octobre 2013.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 30 avril 2014, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 30 avril 2014 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 5 M\$ à 10 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 3 M\$ à 4 M\$;
- une variation de 100 points de base de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 12 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 2 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent 1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, 2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, 3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et 4) des modifications aux lois.

NOTE 6 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

	Au 30 avril 2014			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	37 327	28 742	25 928	91 997
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	281	252	107	640
Douteux	56	72	289	417
Prêts bruts	37 664	29 066	26 324	93 054
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	8	14	181	203
Provisions collectives	–	21	2	23
Provisions sur prêts douteux	8	35	183	226
	37 656	29 031	26 141	92 828
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				92 462

	Au 31 octobre 2013			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	36 213	27 674	24 022	87 909
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	314	245	99	658
Douteux	46	70	279	395
Prêts bruts	36 573	27 989	24 400	88 962
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	13	170	190
Provisions collectives	–	20	2	22
Provisions sur prêts douteux	7	33	172	212
	36 566	27 956	24 228	88 750
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				88 384

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

(3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 6 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

	Au 30 avril 2014			Au 31 octobre 2013		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	142	88	40	168	89	24
2 mois de retard	58	35	26	52	50	14
3 mois de retard et plus ⁽²⁾	81	129	41	94	106	61
	281	252	107	314	245	99

(1) Au 30 avril 2014, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 23 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2013).

(2) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts douteux

	Au 30 avril 2014			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	56	8	–	48
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	72	14	21	37
Aux entreprises et aux administrations publiques	289	181	2	106
	417	203	23	191

	Au 31 octobre 2013			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	46	7	–	39
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	70	13	20	37
Aux entreprises et aux administrations publiques	279	170	2	107
	395	190	22	183

Provisions pour pertes sur créances

Semestre terminé le 30 avril 2014									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Dotations aux pertes sur créances	4	–	59	19	18	2	81	21	102
Radiations	(4)	–	(18)	(19)	(11)	(2)	(33)	(21)	(54)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(41)	–	–	–	(41)	–	(41)
Recouvrements	1	–	1	1	4	–	6	1	7
Solde à la fin	8	–	14	21	181	2	203	23	226
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									366
Provisions totales									592

Semestre terminé le 30 avril 2013									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	7	18	173	3	187	21	208
Dotations aux pertes sur créances	3	–	63	9	9	1	75	10	85
Radiations	(2)	–	(22)	(9)	(23)	(1)	(47)	(10)	(57)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(40)	–	–	–	(40)	–	(40)
Recouvrements	–	–	2	1	1	–	3	1	4
Solde à la fin	8	–	10	19	160	3	178	22	200
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									
Solde au début									369
Radiations									(3)
Solde à la fin									366
Provisions totales									566

(1) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	37 274	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	15 047	14 280
	52 321	47 957
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	31 100	28 543
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	37 274	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	15 322	14 464
	52 596	48 141
Juste valeur des passifs associés	31 198	28 632

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 2 897 M\$ au 30 avril 2014 (1 029 M\$ au 31 octobre 2013) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 8 654 M\$ au 30 avril 2014 (7 555 M\$ au 31 octobre 2013).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à FCH	15 795	14 903
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	15 327	13 297
Valeurs mobilières prêtées	21 154	19 674
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	45	83
	52 321	47 957

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	699	612
Intérêts et dividendes à recevoir	461	425
Créances achetées	837	466
Actif au titre des prestations constituées	213	131
Actifs d'impôt différé	255	289
Actifs d'impôt exigible	139	88
Actifs au titre des cessions en réassurance	26	26
	2 630	2 037

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 9 – DÉPÔTS

	Au 30 avril 2014			Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
	À vue et avec préavis	À terme fixe	Total	Total
Particuliers	24 702	20 912	45 614	42 652
Entreprises et administrations publiques	29 548	30 205	59 753	57 103
Institutions de dépôts	784	4 643	5 427	2 356
	55 034	55 760	110 794	102 111

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, tels que décrits ci-après.

Dépôt de Fiducie de capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Banque ne contrôle pas la Fiducie et donc, ne la consolide pas. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit :

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽³⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Rachat au gré de la Banque

Depuis le 30 juin 2011 et à toute date de distribution ultérieure, la Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du BSIF. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

NOTE 9 – DÉPÔTS (suite)

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Banque peut, avec l'approbation du BSIF, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne confèrera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, la Banque a émis 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées en vertu du nouveau programme législatif d'obligations sécurisées; au cours du semestre terminé le 30 avril 2014, ce montant s'élève à 2,0 milliards d'euros. La Banque a créé une entité structurée, *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership*, afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Ces obligations sécurisées, d'un montant de 3,0 G\$ au 30 avril 2014, sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé de la Banque.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 4,7 G\$ au 30 avril 2014 dont un montant de 4,7 G\$ est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* au bilan consolidé de la Banque. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de ce programme s'élève à 4,7 G\$ au 30 avril 2014.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

Les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, établi en 2011, s'élève à 2,2 G\$ au 30 avril 2014 (3,1 G\$ au 31 octobre 2013) et sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé de la Banque. Le 30 janvier 2014, un montant de 1,0 G\$ US est venu à échéance.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée créée afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres, *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership*. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Les actifs appartenant à celle-ci se chiffrent à 3,0 G\$ au 30 avril 2014 (3,9 G\$ au 31 octobre 2013) dont un montant de 2,9 G\$ (3,5 G\$ au 31 octobre 2013) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* au bilan consolidé de la Banque. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de ce programme s'élève à 2,9 G\$ au 30 avril 2014 (3,5 G\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Créditeurs et charges à payer	981	1 236
Dettes de filiales envers des tiers	1 454	1 457
Intérêts et dividendes à payer	754	785
Passif au titre des prestations constituées	214	202
Passifs d'impôt différé	132	119
Passifs d'impôt exigible	95	70
Passifs d'assurance	74	73
Autres éléments ⁽²⁾	603	555
	4 307	4 497

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Au 30 avril 2014, les *Autres éléments* incluent une provision de 11 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2013) relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

NOTE 11 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. De plus, le 13 décembre 2013, la Banque a racheté à des fins d'annulation, des débetures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087 et a constaté un gain de 8 M\$ dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 12 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instrument financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 30 avril 2014			Au 31 octobre 2013		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instrument financiers dérivés	396	189	1	390	82	2
Passifs						
Instrument financiers dérivés	172	126	7	188	33	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 295	–	–	1 192
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	20 167	19 415	679	20 830	3 956	190

Résultats de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Pour les semestres terminés les 30 avril 2014 et 2013, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Résultats de la couverture de la juste valeur

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013	2014	2013
Gains (pertes) sur instruments de couverture	(18)	74	45	14
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	18	(73)	(46)	(11)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	1	1	–

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013	2014	2013
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	19	9	9	(1)
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(4)	(11)	(8)	(25)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	–	(1)	–	(1)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 30 avril 2014			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	67	70	284	110
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	89	79	180	45
Exposition nette	(22)	(9)	104	65

NOTE 13 – CAPITAL-ACTIONS

Dividende en actions

Le 3 décembre 2013, le Conseil a déclaré un dividende en actions à raison d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, payé le 13 février 2014 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits au registre de la Banque le 6 février 2014. Cette opération a eu la même incidence qu'un fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux actions pour chaque action ordinaire. Toutes les données relatives aux actions ordinaires ont été ajustées de façon rétrospective afin de tenir compte du dividende en actions.

Passif au titre des actions privilégiées

Le 7 février 2014, la Banque a émis 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, le 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,40 %) et à dividende non cumulatif, série 31, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 30, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2563 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2019. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,40 %.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 30 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. Les actions privilégiées série 30 sont comptabilisées au titre de passif en raison de leurs clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les dividendes sont comptabilisés en diminution des capitaux propres en raison de leur nature discrétionnaire.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 février 2014, la Banque a racheté la totalité des 2 425 880 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 24 et des 1 724 835 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 26, en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a versé le prix de rachat et le dividende le 17 février 2014, premier jour ouvrable suivant la date de rachat.

Rachat d'actions ordinaires ⁽¹⁾

Le 20 juin 2013, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal des activités visant jusqu'à concurrence de 6 496 228 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 19 juin 2014. Les rachats devront être effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2014, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires entières ⁽¹⁾

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc., la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 30 avril 2014, le solde des actions ordinaires entières est de 2 602 470 (2 664 268 au 31 octobre 2013). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2015.

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit ci-dessus.

	Au 30 avril 2014		Au 31 octobre 2013	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Présentées à titre de passif				
Série 30	14 000 000	341	–	–
Présentées dans les capitaux propres				
Série 16	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173	6 900 000	173
Série 24	–	–	2 425 880	61
Série 26	–	–	1 724 835	43
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
	22 900 000	573	27 050 715	677
	36 900 000	914	27 050 715	677
Actions ordinaires au début de l'exercice ⁽¹⁾	325 982 736	2 160	322 616 546	2 054
Émises au titre de :				
Régime d'options d'achat d'actions ⁽¹⁾	1 723 082	59	3 529 528	107
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(64 943)	–	(137 688)	(1)
Autres ⁽¹⁾	(35 292)	–	(25 650)	–
Actions ordinaires à la fin de la période ⁽¹⁾	327 605 583	2 219	325 982 736	2 160

	Semestre terminé le 30 avril			
	2014		2013	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Présentées à titre de passif				
Série 30	4	0,2724	–	–
Présentées dans les capitaux propres				
Série 15	–	–	2	0,2444
Série 16	5	0,6063	5	0,6063
Série 20	5	0,7500	5	0,7500
Série 21	–	–	2	0,6719
Série 24	1	0,4125	2	0,8250
Série 26	1	0,4125	2	0,8250
Série 28	3	0,4750	4	0,4978
	15		22	
	19		22	
Actions ordinaires ⁽¹⁾	301	0,9200	269	0,8200
	320		291	

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit à la page précédente.

NOTE 14 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽²⁾	409	409
Série 2 ⁽³⁾	359	359
Autres	27	21
	795	789

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Comprend des intérêts courus pour un montant de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

(3) Comprend des intérêts courus pour un montant de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 15 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1). Pour les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014. Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. La Banque a appliqué les pourcentages prescrits du total de la charge de CVA dans le calcul des ratios de fonds propres au 30 avril 2014.

La Banque doit maintenir un ratio des fonds propres CET1, un ratio des fonds propres de catégorie 1 et un ratio du total des fonds propres d'au moins 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % respectivement, tous les ratios incluant la réserve de conservation de 2,5 %. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. En janvier 2014, suite à la mise à jour par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire des règles de Bâle III pour le ratio de levier, le BSIF a annoncé que le nouveau ratio de levier de Bâle III remplacerait le ratio actifs/fonds propres actuel dès le 1^{er} janvier 2015. Le nouveau ratio de levier se calcule en divisant les fonds propres de catégorie 1 par la totalité des actifs du bilan ainsi que ceux hors bilan. Les éléments exclus des fonds propres de catégorie 1 sont aussi exclus du calcul du ratio de levier.

Au 30 avril 2014, la Banque respecte toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III⁽¹⁾

	Au 30 avril 2014	Au 31 octobre 2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 560	5 350
Fonds propres de catégorie 1	7 458	7 002
Total des fonds propres réglementaires	9 366	9 186
Actif pondéré en fonction des risques	64 235	61 251
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	8,7 %	8,7 %
catégorie 1	11,6 %	11,4 %
total	14,6 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres	18,8	18,4

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » sauf pour le ratio actifs/fonds propres qui est calculé selon les exigences de transition aux règles de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

NOTE 16 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013	2014	2013
Revenu net d'intérêts	125	133	216	222
Revenus autres que d'intérêts	(33)	121	45	155
	92	254	261	377

NOTE 17 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS ⁽¹⁾

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 30 avril 2014 et 2013, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2014, la Banque a octroyé 2 863 376 options d'achat d'actions (3 225 392 options d'achat d'actions au cours du semestre terminé le 30 avril 2013) d'une juste valeur moyenne de 5,39 \$ par option (4,90 \$ en 2013). Au 30 avril 2014, il y avait 16 039 696 options d'achat d'actions en circulation (16 278 300 options d'achat d'actions au 30 avril 2013).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées étaient les suivantes :

	Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013
Taux d'intérêt hors risque	2,47 %	1,78 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	20,46 %	22,85 %
Dividendes prévus	4,4 %	4,3 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant :

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013	2014	2013
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	3	3	7	8

(1) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi. Les charges au titre de ces régimes, ainsi que les écarts actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, sont présentés dans les tableaux suivants.

Composantes de la charge liée aux régimes de retraite et autres régimes

	Trimestre terminé le 30 avril				Semestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes		Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Coût des services rendus au cours de la période	19	17	2	1	37	34	4	2
Coût des services passés	–	–	–	–	–	(26)	–	(8)
Intérêts sur le passif (l'actif) au titre de prestations constituées, montant net	(1)	1	2	1	(2)	2	4	3
Frais d'administration	–	1	–	–	1	2	–	–
Charge au titre des régimes de retraite	18	19			36	12		
Charge (récupération) au titre des autres régimes			4	2			8	(3)

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Gains et pertes actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ⁽¹⁾

	Trimestre terminé le 30 avril				Semestre terminé le 30 avril			
	Régimes de retraite		Autres régimes		Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Gains (pertes) actuariels cumulés au début – Résultats non distribués	(173)	(277)	(28)	(26)	(166)	(308)	(24)	(25)
Gains (pertes) actuariels de la période – Autres éléments du résultat global	61	(33)	(2)	(9)	54	(2)	(6)	(10)
Gains (pertes) actuariels cumulés à la fin – Résultats non distribués	(112)	(310)	(30)	(35)	(112)	(310)	(30)	(35)

(1) Les montants sont présentés avant déduction des impôts.

(2) Les montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 19 – RÉSULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

	Trimestre terminé le 30 avril		Semestre terminé le 30 avril	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	345	402	734	758
Dividendes sur actions privilégiées	10	10	19	22
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	335	392	715	736
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 318	324 556	326 907	323 852
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	1,02	1,21	2,19	2,27
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	335	392	715	736
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 318	324 556	326 907	323 852
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)				
Options d'achat d'actions ⁽³⁾	3 398	2 520	3 507	2 819
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	330 716	327 076	330 414	326 671
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,01	1,20	2,16	2,25

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ainsi que le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été ajustés rétrospectivement pour tenir compte du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(3) Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2014, le calcul du résultat par action dilué ne tient pas compte d'un nombre moyen de 2 855 584 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 44,96 \$ (3 209 072 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 38,36 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2013), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour le semestre terminé le 30 avril 2013, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 20 – ACQUISITION

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition s'élève à 260 M\$, sous réserve d'un mécanisme de rajustement du prix fondé sur la conservation des actifs pour une période d'un an. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour le semestre terminé le 30 avril 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 14 M\$ au revenu total et 6 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, la contribution au revenu total et au résultat net s'élève à 27 M\$ et 12 M\$, respectivement. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 2 642 M\$ et le résultat net d'environ 768 M pour le semestre terminé le 30 avril 2014.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	982
Prêts	71
Créances de clients, de négociants et de courtiers	448
Goodwill	206
Immobilisations incorporelles	58
Actif total	1 765
Dépôts	1 380
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	111
Autres passifs	14
Passif total	1 505
Prix d'acquisition	260

Flux de trésorerie liés à l'acquisition :

Trésorerie à transférer par le vendeur	982
Prix d'acquisition	260
Montant net transféré en espèces par le vendeur	722

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées comprennent les entités ad hoc, qui sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 2. Le risque maximal de perte découlant des intérêts économiques pour la Banque représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de la facilité de financement de marge fournie. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces VAC et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement et placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC (la Fiducie) pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque (se reporter à la note 9). De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les besoins de liquidité dans le cours normal de ses activités. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de la Fiducie, elle n'est ni exposée, ni n'a droit à des rendements variables, car le principal actif de la Fiducie est un billet de dépôt émis par la Banque. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de la Fiducie et ne la consolide pas.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

La Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT. De plus, la Banque détient des certificats émis par CCCT, ce qui lui donne droit aux flux de trésorerie résiduels de CCCT. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT et la consolide.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Garant d'obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

Depuis décembre 2013, la Banque participe au nouveau programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Par l'entremise d'une filiale, la Banque agit à titre de gestionnaire de la société et ainsi, influe sur le rendement de la société, qui est directement lié au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque consolide la société puisqu'elle possède la capacité de diriger ses activités pertinentes et peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle en obtient.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

Depuis janvier 2011, la Banque participe au programme structuré d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Par l'entremise d'une filiale, la Banque agit à titre de gestionnaire de la société et ainsi, influe sur le rendement de la société, qui est directement lié au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et à l'intérêt sur le prêt de la Banque. Par conséquent, la Banque consolide la société puisqu'elle possède la capacité de diriger ses activités pertinentes et peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle en obtient.

Fonds communs de placement

La Banque conclut des contrats de dérivés avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds communs de placement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds communs de placement. La Banque consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. Non seulement celle-ci demeure administrateur de ces prêts, mais elle administre également les activités courantes de la fiducie. De plus, la Banque détient les titres spéciaux avec droits de vote de cette fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux entités structurées consolidées et non consolidées.

	Au 30 avril 2014		Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾	
	Placements et autres actifs	Actif total	Placements et autres actifs	Actif total
Entités structurées non consolidées				
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque ⁽²⁾	13	2 044	6	2 110
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ⁽³⁾	3	33	32	290
Billets restructurés des conduits VAC et autres billets restructurés ⁽⁴⁾	1 413	–	1 361	–
Fonds d'investissement et placements privés ⁽⁵⁾	1 239	8 641	1 304	7 183
Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾	–	244	–	246
	2 668	10 962	2 703	9 829
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(7) (8)}	329	1 623	328	1 621
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(3) (8)}	533	645	508	617
Fonds communs de placement ^{(8) (9)}	320	320	411	411
Obligations sécurisées ⁽¹⁰⁾	7 588	7 770	3 506	3 939
Immeuble ⁽¹¹⁾	75	68	78	71
Placements privés ⁽¹²⁾	–	–	–	2
Fiducie d'actifs BNC ⁽¹³⁾	938	1 707	938	1 710
	9 783	12 133	5 769	8 371
	12 451	23 095	8 472	18 200

- (1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.
- (2) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 30 avril 2014, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2 033 M\$ (2 104 M\$ au 31 octobre 2013), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2013). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 30 avril 2014, la Banque détient 13 M\$ de papier commercial (6 M\$ au 31 octobre 2013) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2 020 M\$ au 30 avril 2014 (2 098 M\$ au 31 octobre 2013), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (3) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (4) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 5. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 24 G\$ au 30 avril 2014 (25 G\$ au 31 octobre 2013). Le montant des facilités de financement de marge inutilisées s'élève à 844 M\$ au 30 avril 2014 (886 M\$ au 31 octobre 2013).
- (5) Les actifs sous-jacents sont principalement des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 9.
- (7) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (8) L'exposition de la Banque est présentée déduction faite des détentions des tierces parties.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (10) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du nouveau programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés dont le solde s'élève à 4 746 M\$ au 30 avril 2014. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés dont le solde s'élève à 3 024 M\$ au 30 avril 2014 (3 939 M\$ au 31 octobre 2013). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 9.
- (11) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (12) Les actifs sous-jacents sont des placements privés.
- (13) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 30 avril 2014, le montant des prêts assurés est de 243 M\$ (277 M\$ au 31 octobre 2013). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans.

NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 30 avril										
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	411	394	79	66	231	238	(72)	(78)	649	620
Revenus autres que d'intérêts	238	236	251	222	106	125	32	180	627	763
Revenu total	649	630	330	288	337	363	(40)	102	1 276	1 383
Frais autres que d'intérêts	376	369	237	221	162	169	24	75	799	834
Contribution	273	261	93	67	175	194	(64)	27	477	549
Dotations aux pertes sur créances	51	52	–	–	–	1	–	–	51	53
Résultat avant charge (économie) d'impôts	222	209	93	67	175	193	(64)	27	426	496
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	60	56	25	18	47	52	(68)	(47)	64	79
Résultat net	162	153	68	49	128	141	4	74	362	417
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	3	2	14	13	17	15
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	162	153	68	49	125	139	(10)	61	345	402
Actif moyen	80 750	76 111	10 529	9 054	82 054	86 953	28 768	21 801	202 101	193 919

Semestre terminé le 30 avril										
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	830	798	156	134	404	403	(127)	(119)	1 263	1 216
Revenus autres que d'intérêts	477	471	498	431	298	263	104	234	1 377	1 399
Revenu total	1 307	1 269	654	565	702	666	(23)	115	2 640	2 615
Frais autres que d'intérêts	754	741	468	432	330	330	63	68	1 615	1 571
Contribution	553	528	186	133	372	336	(86)	47	1 025	1 044
Dotations aux pertes sur créances	101	96	1	1	–	(12)	–	–	102	85
Résultat avant charge (économie) d'impôts	452	432	185	132	372	348	(86)	47	923	959
Charge (économie) d'impôts ⁽³⁾	122	116	49	35	100	94	(115)	(76)	156	169
Résultat net	330	316	136	97	272	254	29	123	767	790
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	5	5	28	27	33	32
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	330	316	136	97	267	249	1	96	734	758
Actif moyen	80 114	75 398	10 555	9 045	83 839	84 753	29 421	21 100	203 929	190 296

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Le revenu net d'intérêts et la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 61 M\$ (61 M\$ en 2013). Un montant égal est ajouté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Pour le semestre terminé le 30 avril 2014, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 105 M\$ (104 M\$ en 2013). Un montant égal est ajouté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour son compte.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, y compris la gestion des liquidités et le financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455
Télécopieur : 514 394-6196
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644
Télécopieur : 514 394-6258
Internet : bnc.ca
Informations
générales : telnat@bnc.ca

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2014

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	24 février
Deuxième trimestre	27 mai
Troisième trimestre	28 août
Quatrième trimestre	5 décembre

Divulgence des résultats du deuxième trimestre de 2014

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 mai 2014 à 11 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 866 862-3930 ou 416 695-7806. Le code d'accès est le 3390539#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 6 juin 2014 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 5955220#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Les états financiers consolidés trimestriels sont en tout temps disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale du Canada à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires et les informations financières complémentaires, ainsi que les documents de présentation, se retrouveront dans le site de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).